

INTRODUCTION AUX SCIENCES HISTORIQUES.

Plan du Cours.

1. Qu'est-ce que l'histoire ? Emploi du mot. Type et mode de connaissance ? Construction idéologique ? Sciences en construction.
2. Le passé de l'histoire ; du mythe et de la chronique aux conquêtes critiques et constructives.
3. La matière de l'histoire : le fait social ; faits de masse et « évènements » problématiques et divers types d'approche.
4. Les données de l'histoire : vestiges, monuments, documents (subjectifs, objectifs).
5. Les problèmes des archives.
6. Les instruments de l'historien (collections, bibliographies, etc....)
 - a) préhistoire, antiquité, moyen âge.
 7. id. b) histoire moderne et contemporaine.
8. L'utilisation des documents ; les étapes de critique historique.
9. L'organisation de la matière historique : structures, modèles.
10. L'organisation des déroulements historiques : conjonctures, périodisations, récits.
11. Le concept de mode de production : rencontre de la géographie, de la démographie, de l'économie, de la sociologie, dans l'analyse historique.
12. Les forces de production :
 - a) La nature : histoire et géographie.
 13. id. b) Les hommes : histoire et démographie.
 14. id. c) la découverte : science, techniques, novations.
 15. id. d) L'organisation : modes de travail, systèmes d'échange.
16. Les rapports de production : structures et classes sociales.
17. id. histoire et luttes de classes.
18. Les superstructures institutionnelles
 - a) L'histoire du droit.
 19. id. b) histoire et pouvoirs et états et administrations, armées, polices.
 20. id. c) histoire et luttes de groupes, ethnies, tribus cités, empires, nations ; frontières, guerres et diplomatie.

21. Les superstructures spirituelles : a) histoire et fait religieux.
22. id. b) Histoire des idées, langage et histoire.
23. Les superstructures spirituelles. c) Histoire et expression artistique.
24. L'exposé historique de la dissertation « à la thèse » : types et degrés.

II

INDICATIONS PRATIQUES.

L'U.V. ne comportant pas de travaux dirigés, le contrôle des connaissances sera organisé, à plusieurs reprises, en cours d'année, à partir des notes prises au cours ; mais des bibliographies, des textes, des plans, seront distribués pour aider à travailler sur ces notes.

INTRODUCTION AUX SCIENCES HISTORIQUES

Première leçon

Qu'est-ce que l'histoire ? Emploi du mot. Type et mode de connaissance ? Construction idéologique ? Science à édifier ?

Vous avez choisi d'étudier l'histoire. C'est dire que vous consacrez à cette matière une part de votre vie. Cela justifie une réflexion, exige un effort de définition devant cette matière elle-même.

L'usage commun de mot histoire recèle, sous une apparence familière, beaucoup de contradictions, d'incohérences, de vague, d'incertitude.

Certes, il est facile de dire : l'histoire est la connaissance du passé. Mais il faut dire aussitôt : quel type de passé ? Quel type de connaissance ?

Bien entendu, il s'agit du passé humain, encore que la nature ait elle aussi son histoire, et dont certains aspects (par exemple les modifications du climat) peuvent avoir un sensible impact sur l'histoire humaine. Mais **XX** retenir du passé humain ? Des noms ? Des portraits ? Des événements ? Des institutions ? Des textes exprimant des idées ? Des reconstitutions de mœurs, d'habitudes, de relations sociales ? Des réécits politiques et militaires ? Des tables d'une civilisation ? Déjà la préférence donnée à un type de faits, à une combinaison de données, dans l'exposé historique, suppose, chez l'auteur de cet exposé, une définition, une conception, consciente ou inconsciente, implicite ou explicite, de ce qu'est « l'histoire ». Et il faut bien avouer qu'il y a ne que autant de conceptions que d'auteurs.

C'est avouer, du même coup, que l'histoire, si elle est un type de connaissances dont la nécessité est communément admise, n'est pas, ou du **moindre** n'est pas encore, unanimement définie comme science. Ni la matière observée ni le traitement de cette matière, ne vous apparaîtront les mêmes chez toi les historiens. Et les données de notre « connaissance historique » (vestiges, documents, témoignages) n'étant ni complètes, ni directes, ni renouvelables l'expérience, beaucoup d'esprits nient la possibilité d'en dégager une « connaissance scientifique ».

Et pourtant, presque tout le monde interroge le passé, invoque l'histoire, emploie quotidiennement le mot, qu'on n'a pas osé, malgré des tentations, et des tentatives, éliminer encore des programmes d'enseignement. Il faut donc se demander : quelle est la nature, et quelle est la fin, de ce désir humain de connaître le passé ?

- est-ce simple curiosité imaginative, pouvant aller du vain amour de rareté et de l'anecdote à la recherche vraie d'un enrichissement culturel au prix de quelques précautions, cela ne serait déjà pas, en soi, négligeable.
- est-ce un besoin de justification idéologique, de reconstruction du passé à partir de telle ou telle aspiration du présent ? il conviendrait au de savoir à qui et à quoi conviendrait pareille reconstruction, d'en **déga** le sens, d'en aborder la critique ;
- est-ce, enfin, un espoir de mieux comprendre les processus qui ont mis aux groupes humains de passer d'une existence biologique, quasi-animal à une organisation complexe, et puissamment outillée, sur l'avenir de laquelle nous nous interrogeons ?

Cette troisième fins de l'étude du passé me semble évidemment la plus justifiée, la plus pleine de promesses, d'autant plus qu'elle permet d'espérer la critique de la seconde (l'histoire idéologique), et l'épanouissement de la première (l'histoire enrichissement culturel). Encore faut-il écarter, en exprimant l'espoir d'une histoire scientifique, les objections couramment soulevées contre cet espoir, et prendre conscience des degrés très divers de scientificité de l'historiographie.

Un des dangers du mot « histoire », dans son usage commun, réside dans son double contenu : histoire désigne à la fois la connaissance d'une matière et la matière de cette connaissance. « Histoire de France », ce peut être ensemble des faits passés intéressant le groupe qui porte ce nom ; mais ce peut être aussi le manuel familier de notre enfance. Le passé se confond avec ce qu'on nous en a transmis. Quand nous disons « l'histoire nous apprend », nous supposons que le passé parle de lui-même ; en fait, nous n'invoquons qu'une tradition.

Or l'histoire est beaucoup plus une construction de ceux qui l'écrivent que la physique n'est une construction du physicien. Car lorsque celui-ci déclare « si je faisais ceci, il se passerait cela », il peut vérifier aussitôt. L'historien qui dirait, lui, au conditionnel passé « si l'on avait fait ceci, il se serait passé cela », ne peut le prouver. On lui conseille généralement de s'abstenir de cette formule. Mais, dès lors, n'est-il pas condamné à constater, sans essayer de comprendre ? Cela le préoccupe à bon droit, car ce ne serait pas un métier bien exaltant que d'enregistrer de constatations.

Une autre formule familière nous met sur la voie d'une distinction. « L'histoire jugera », disent volontiers les affiches électorales. Mais l'expression peut avoir deux sens. Quand Fidel Castro intitula « L'histoire m'a quittera » la plaidoirie qu'il prononça en faveur des insurgés de Moncada, il voulait dire, d'une part, « le souvenir collectif me deviendra favorable ». Cependant, un tel jugement, de type moral, risque de n'être jamais que celui de l'historiographie dominante, et dépend, par là même, du groupe, de la classe qui impose son idéologie. Les hommes, les actes, qui ont joué un rôle important, ont toujours donné lieu à des courants historiographiques opposés, hostiles et favorables. Jusqu'à Mathiez, la tradition historiographique bourgeoise, en France, a exalté 89, mais condamné Robespierre. Nous sommes là dans le domaine des constructions idéologiques recouvertes par le mot « histoire », que nous avons signalées.

Une seconde interprétation peut être donnée pourtant à l'expression « l'histoire jugera » (et c'est sans doute celle qui dominait dans son emploi par Fidel Castro). On peut en effet entendre par là que l'histoire objet, l'histoire-matière, par son simple déroulement, justifiera politiquement une action, une décision, en donnant raison, par l'événement, à celui qui aura le mieux pénétré, par son analyse, la probabilité historique. C'est déjà supposer la possibilité d'une prévision intelligente des faits à partir d'une compréhension assez exacte de leurs facteurs.

Reste à savoir, il est vrai, quels sont les facteurs analysables de l'histoire, et quel type d'événements ils permettent de prévoir.

Chacun sait que, jusqu'à présent, dans l'immense majorité des cas, le domaine des prévisions, des décisions, et des événements politiques fut celui des tâtonnements empiriques, des projections incertaines, le « génie » politique relevant moins de la science que de l'intuition. Faut-il cantonner l'historien dans ce même domaine du plausible, du probable, des déductions à court terme, des liaisons d'événement à événement ? Faut-il l'encourager au contraire à tenter une analyse sociologique assez pénétrante pour ôter au plus grand nombre possible des faits sociaux (qui ne sont pas seulement les faits politiques) leur apparence d'incertitude ?

La première position fut celle des historiens positivistes, soucieux de reconstituer un enchaînement simple d'événements, pour l'essentiel politiques, diplomatiques et militaires. Aux yeux de certains théoriciens l'histoire demeure encore cela.

Raymond Aron, dans son « Introduction à la Philosophie de l'Histoire » (1938), s'inspirant d'un demi-siècle de sociologie allemande, a pu ainsi à la fois critiquer et justifier un type d'histoire couramment pratiqué il y a soixante-quinze ans ; il projette, encore aujourd'hui, sur le métier d'historien, l'image de sa pratique personnelle de publiciste propagandiste. Ses formules – brillantes – ont l'intérêt de suggérer ce que, justement, l'historien ne devrait pas être.

« Nous n'avons pas besoin, dit Raymond Aron, pour ranimer le passé, de science, mais de documents, et de notre expérience...Le rôle de l'histoire est de restituer au passé humain les caractères de la réalité politique actuellement vécue : des jugements probables et relatifs suffisent à cette tâche positive... »

Ne faudrait-il pas dire plutôt : l'histoire n'a pas fins de « ranimer » le passé, mais de le comprendre ; il faut se méfier **pour cela** des documents bruts, des soi-disant expériences vécues, de jugements probables et relatifs ; il ne suffit pas, pour faire œuvre d'historien, de faire revivre une réalité politique ; il faut soumettre tout un temps, toute une société, à des analyses rigoureuses et approfondies.

« L'enquête causale de l'historien, continue Raymond Aron, a moins XX sens de dessiner les grands traits du relief historique que de restituer au passé l'incertitude de l'avenir...La science historique, résurrection de la politique, se fait contemporaine de ses héros. »

Il nous semble, tout au contraire, que l'enquête de l'historien a essentiellement pour sens de dessiner les grands traits (et non les détails circonstanciels) du relief historique, grâce auxquels l'incertitude apparente des événements particuliers cède devant l'information globale qui manque généralement aux contemporains, et que l'historien a pour devoir de reconstituer.

Enfin, dernière formule – la plus surprenante – de Raymond Aron : « L'historien est expert, non physicien ; il ne cherche pas la cause de l'explosion dans la force expansive des gaz, mais dans l'allumette du fumeur. »

L'analyse causale « de la révolution de 48 devrait donc se limiter à la constatation de la fusillade des Capucines ; et celle de la guerre de 1914 à la constatation de l'attentat de Sarajevo ?

C'est une singulière limitation – et que rien ne justifie – du domaine de l'historien. Et l'on a envie de dire, en **reersant** la formule : « L'historien est physicien, non expert ; il ne cherche pas la cause de l'explosion dans l'allumette du fumeur, mais dans la force expansive des gaz.

Celle de la révolution de 48 dans des années d'immobilisme politique et de crise économique-sociale, celle de la guerre de 1914 dans les tensions croissantes entre impérialismes rivaux. Certes, il n'y a pas d'explosion – même atomique – sans détonateur ; mais qui imaginerait de mesurer au détonateur la puissance d'une bombe ?

Nous voici donc devant deux conceptions diamétralement opposées au tant de l'histoire-matière que de l'histoire-connaissance. Pour les uns, l'histoire-matière se limite au jeu quotidien des événements et de décisions d'ordre politique ; pour les autres c'est l'ensemble des mécanismes de la société. Pour les uns, l'histoire-connaissance, c'est l'explication empirique de l'événement pas l'événement, pour les autres c'est l'explication du plus grand nombre possible de faits par l'analyse de jeu réciproque entre les faits de tout type.

Mais quels faits ? Récemment de jeunes historiens ont repris les thèmes conjugués du caractère non-scientifique de l'analyse historique, mais du progrès possible de l'histoire en extension.

Paul Veyne (« Comment on écrit l'histoire », Seuil, 1971) soutient à la fois que « tout est historique, donc l'histoire n'existe pas », qu'elle ne peut se fonder sur des raisonnements, mais tout au plus « comprendre des intrigues », qu'elle est pourtant

curiosité légitime, activité intellectuelle justifiée, envers ce qui est « spécifique », c'est-à-dire irréductible, particulier, mais avec valeur de type (Brigitte Bardot comme star, ou Pompidou comme politique) sociologie et histoire se confondant, à la manière de Max Weber, dans la classification de ces « types », tirés de l'histoire comparée.

Emmanuel Leroy-Ladurie (« Le domaine de l'historien », recueil d'articles, Gallimard, 1973) montre que l'historien peut s'intéresser aussi bien à l'histoire du « climat » (« de la pluie et du beau temps ») qu'au traitement par ordinateur des registres du recrutement militaire, à la légende de Mélusine dans le folklore rural qu'à « l'histoire de la mort » - et observons que ces derniers mots peuvent signifier soit une histoire de la mortalité, fait démographique objectif, soit une histoire de la « vision de la mort », fait subjectif révélé, dans tel groupe et tel siècle, par les cérémonies, les gestes, les textes.

Reste à savoir si cette extension du « domaine de l'historien » conduit vers une meilleure connaissance des solidarités entre divers éléments des faits sociaux, ou bien vers un « éclatement » de l'histoire – expressions employée par Pierre Nora dans sa présentation du livre de Leroy-Ladurie.

. . .

On conçoit qu'entre l'étroitesse de la matière historique définie par Raymond Aron et l'actuel élargissement-éclatement de l'histoire, la définition du « concept d'histoire » semble difficile à partir de l'œuvre des historiens. Un épistémologue marxiste comme Louis Althusser affirme que ce « concept d'histoire » reste à « construire ».

Lui-même montre (est-ce volontairement ?) qu'on peut, dans une même phrase, employer le mot « histoire » dans trois ou quatre sens différents. Se demandant – ce qui est sinon un type de « problème historique », du moins un exemple de question qu'une œuvre intellectuelle pose aux historiens – si les œuvres de jeunesse de Marx sont ou non des étapes caractéristiques de sa pensée, Althusser écrit :

« Comme si nous risquions de pendre Marx tout entier en abandonnant comme lui sa jeunesse à l'histoire, comme si nous risquions de perdre Marx tout entier en soumettant sa propre jeunesse à la critique radicale de l'histoire, non de l'histoire qu'il allait vivre mais de l'histoire qu'il vivait, non de l'histoire immédiate mais de l'histoire réfléchie dont il nous a lui-même, dans sa maturité, donné non pas la vérité au sens hegelien mais les principes d'intelligence scientifique ».

Dans cette phrase, 1°) « histoire » semble signifier l'abord le domaine des choses mortes, qui n'ont plus qu'un intérêt de curiosité, sens qu'on retrouve dans les expressions « laissons cela à l'histoire », « cela n'a plus qu'un intérêt historique », etc ; 2°) « histoire » signifie ensuite, dans un second temps l'ensemble des faits qui conditionnent une vie d'homme (« histoire qu'il vivait », « l'histoire qu'il allait vivre »), ensemble auquel on attribue la possibilité d'exercer de lui-même une « critique » de cette vie ; 3°) « histoire » est enfin employé dans les sens d'histoire-connaissance, avec une distinction entre « histoire immédiate » (sans doute les « jugements probables et relatifs » de Raymond Aron), et « histoire réfléchie », comportant des « principes d'intelligence scientifique ».

L'économiste Josef Schumpeter, nullement « marxiste » en économie, a reconnu, comme Althusser fait ici, que Marx fut le premier (et jusqu'à présent le seul) à poser les principes d'une histoire raisonnée.

Nous avons vu que la possibilité d'une telle histoire reste discutée. Notons pourtant que c'est une prétention modeste, car il n'est pas question, dans l'état actuel de la science, de mettre les probabilités historiques en équations. Il s'agit seulement de postuler que l'ensemble des faits humains (comme on l'admet couramment pour les faits économiques), ne se présente pas et n'évolue pas « n'importe comment », et qu'on peut donc en étudier les structures et l'évolution comme pour d'autres ensembles (physiques, biologiques).

. . .

Résumons : à trois grandes conceptions de l'histoire-objet correspondent trois grandes conceptions de l'histoire-connaissance.

1°) Pour beaucoup de gens, la matière de l'histoire, c'est n'importe quelle chose passée. « Savoir de l'histoire », pour certains érudits et les jeux télévisés, c'est avoir en mémoire le plus grand nombre possible de faits disparates, la date de la mort du pape Anaclet ou la couleur des rubans de Louis XIV le jour de son mariage. Ce n'est pas cette histoire (malgré une image trop répandue) qu'on vous demandera ici d'étudier.

A un niveau supérieur de curiosité et d'intelligence, votre attention pourra se fixer sur un ou plusieurs aspects des civilisations révolues, pour la joie de les évoquer, ou l'espoir de mieux les comprendre. L'histoire peut être la base d'une culture « humaniste », et la spécialisation est souvent nécessaire à une recherche approfondie. Mais une formation d'historien, au départ, ne peut se fonder sur des curiosités partielles, ou sur des « choix » qui ne sont souvent que des « goûts ».

2°) Pour d'autres esprits, l'histoire est le domaine des faits « marquants », retenus par la « tradition », le souvenir collectif, les récits officiels, contrôlés ou non par les documents, mais toujours embellis par le prestige des monuments et des textes, des « arts et de lettres ». D'amples constructions, parfois remarquables, comme les grandes « histoires nationales », peuvent ainsi traduire les justifications, les préjugés des groupes sociaux, moraux, religieux, politiques. C'est ce qu'Althusser appelle « les belles séquences de la chronique officielle, où une discipline et un société ne font que réfléchir leur bonne, c'est-à-dire le masque de leur mauvaise conscience ». De telles constructions idéologiques ne peuvent être ignorées de l'historien. Elles-mêmes **sont** partie de l'histoire. Elles sont à utiliser et à critiquer.

3°) Pour autres enfin, la matière de l'histoire est bien l'ensemble des faits passés, mais pas seulement des faits « curieux » ou « marquants », car les grands traits de l'évolution humaine ont surtout dépendu, si l'on y regarde bien, du résultat statistique des faits anonymes : mouvements de population, capacités de production, mise en place d'institutions, attitude active au passive des masses humaines devant des dangers ou les inégalités : faits de masse ayant leur mouvement propre, dont il faut se garder d'éliminer, mais où il faut replacer les faits plus classiquement dits

« historiques », incidents politiques, diplomatiques, guerres, révoltes, etc... Cet énorme ensemble est susceptible d'analyse scientifique comme n'importe quel processus naturel, mais, bien entendu, avec traits spécifiques du seul fait que les hommes y interviennent et les modifient. L'histoire-connaissance n'est peut-être pas encore « science », mais elle devient science dans la mesure où elle découvre les procédés d'analyse originaux qui conviennent à cette découverte des procédés d'analyse originaux qui conviennent à cette matière particulière. Comme toute activité de l'esprit, l'histoire a mis des siècles à découvrir de tels procédés. Il faut d'abord se pencher sur l'histoire de l'histoire.

La passé de l'histoire ; ses étapes comme mode de connaissance ; du mythe et de la chronique aux conquêtes critiques et constructives

Toutes les sciences se sont élaborées à partir de curiosités disparates, auxquelles furent données successivement des réponses de plus en plus scientifiques, avec des seuils, des coupures, mais non avec des sauts brusques de la non-science à la science. Paul Ricoeur a justement observé qu'il n'y a pas de différence de nature entre les « rectifications » successives qui ont mené des cosmologies primitives à la physique moderne, et les « rectifications » qui ont mené des traditions séculaires à l'histoire telle que nous la pratiquons aujourd'hui.

Il est vrai que les sciences de l'homme – parce qu'elles traitent de ses intérêts (qui sont divers suivant les groupes), et qu'elles dépendent de la conscience – qui souvent fausse – que les hommes ont d'eux-mêmes, sont en retard sur les sciences de la nature. Mais ce retard est-il décourageant ? La physique du XVIIIe siècle était puérile ; en 200 ans, quel progrès ! Si l'histoire des sciences est aujourd'hui reconnue comme utile – utile à la science elle-même – l'histoire de l'histoire est un des plus fructueux des exercices historiques à se proposer. Nous en proposerons l'esquisse rapide.

Première observation : le besoin de connaissance historique est ancien, universel, autant que le besoin de connaissance de la nature ; une humanité – globale ou partielle – sans conscience de son passé serait aussi anormale qu'un individu amnésique. L'existence d'histoires non-scientifiques n'autorise pas à penser qu'une juste connaissance du passé est impossible, ni qu'elle serait inutile à l'humanité.

Deuxième observation : pour les groupes comme pour les individus, la mémoire n'est pas enregistrement, mais construction ; les constructions primitives de la mémoire n'est pas enregistrement, mais construction ; les constructions primitives de la mémoire collective sont le mythe, et la chronique ;

- les mythes sont aujourd'hui un des objets préférés des ethnologues et des psychologues, comme révélateurs de traits communs dans les structures de communication ; toutefois, certains récits longtemps considérés comme imaginaires (homériques, bibliques) ont reçu de l'archéologie certaines confirmations quant à leur contenu historique ; il y a là un terrain commun aux archéologues, aux ethnologues, aux historiens ;

- les chroniques consignent des événements saillants (politiques, militaires) d'une époque (généralement d'un « règne ») : elles sont un récit fait en vue d'intérêts précis, et doivent donc être critiqués comme telles ; mais elles sont souvent les premiers témoignages écrits et datés, donc les premiers documents de « l'histoire » proprement dite, les temps antérieurs à l'écriture étant, par définition, classés dans la préhistoire ».

Cette classification même indique comment l'on a identifié longtemps histoire et témoignage écrit, subjectif, involontaire, et il arrive que les matériaux de la préhistoire (niveaux archéologiques, poteries, outils...) nous disent autant sur la vie des hommes que quelques lignes écrites sur une bataille ou un roi. Malgré tout, une histoire anonyme ne nous satisfait pas non plus. C'est la coexistence et la combinaison du document objectif (traces, objets, comptes, contrats, etc... non rédigés en vue de la postérité mais utilisés pour des fins pratiques), et du document subjectif (qui révèle une intention, un événement que les acteurs ont voulu présenter d'une certaine façon) qui permettent de confronter ces intentions et ces événements que l'on a voulu transmettre aux faits de masse, « histoire interne » des sociétés, monde des nécessités sous-jacentes.

Mais, longtemps, ce double registre des sources de l'histoire a été ignoré, ou négligé. « Chroniques » et « Mémoires » - documents subjectifs – ont fait le fond, pendant des siècles, des reconstitutions historiques.

Troisième observation : sur l'histoire comme genre littéraire.

L'évocation littéraire (ou artistique) du passé a également répondu au besoin instinctif que nous avons signalé. Embellissements, inventions, rhétorique, moralisme, plaidoyers religieux, politiques, nationaux : la littérature historique, dans sa moyenne, à travers les temps et aujourd'hui encore dans bien des succès de librairie, est médiocre et sert mal la connaissance que nous recherchons. Je signale combien l'historien, même débutant, a intérêt à fuir cette littérature moyenne, et à préférer les sources, dont on connaît les attaches, s'il veut se familiariser avec un épisode historique.

Est-ce à dire que l'histoire comme genre littéraire n'a rien appâté au mode de connaissance historique ? Non. Parce qu'il y a eu des histoires de génie. En histoire comme en médecine, une description sans base scientifique proprement dite, mais géniale, peut servir la connaissance. H. I. Marrou (« De la connaissance historique », éd. 1973. p. 288) écrit justement que nous connaissons aujourd'hui Tibère, Claude ou Néron par bien d'autres voies que les « Histoires » et les « Annales » de Tacite, et pourtant que nous relisons celui-ci avec fruit, même pour nos exigences actuelles d'historiens.

Au surplus, même les plus anciens historiens ont ébauché des systèmes d'explication, soit d'événement à événement, de décision à possibilité (Thucydide), ou des analyses d'institutions (Polybe). Mais les philosophes (Aron, Châtelet) ont une tendance à confondre le « discours » de l'histoire avec celui des vieux historiens, qui n'est plus le nôtre.

Quatrième groupe d'observations : l'apparition d'exigences scientifiques dans la définition et la pratique de l'histoire.

Sans chercher trop loin des « précurseurs », notons qu'en 1375, le savant musulman Ibn Khaldun (Tunis) écrit dans les « Prolégomènes » d'une « Histoire universelle » :

« L'histoire, sachons-le, a pour véritable objet de nous faire comprendre l'état social de l'homme » et de nous instruire de « tous les changements que la nature des choses peut apporter dans le caractère de la société ».

Définition que nous pourrions accepter, sans qu'elle signifie, chez Ibn Khaldun, une pratique correspondante ; mais, à la même date, un Froissart se vantait surtout de relater de hauts faits d'armes et de « grands merveilles ».

Pour l'occident européen, la préoccupation scientifique en histoire naît, comme dans d'autres domaines, au XVIe siècle, en relation avec les renouveaux intellectuels appelés Humanisme, Renaissance, Réforme. Mais sous deux formes : 1) le souci critique : n'accepter l'authenticité d'un fait, d'un texte, qu'après vérification minutieuse ; 2) le souci constructif : choisir, confronter des types de faits pour résoudre un problème posé par le passé humain (économique, social, institutionnel...etc).

- la critique naît, dès la fin du XVe siècle, du désir de contact direct avec les textes sacrés authentiques ; la critique des textes et la remontée aux sources (manuscrits, monuments anciens) ne fondent pas la « science historique, mais la conditionnent (on ne raisonne pas sur des documents faux ou mal transmis).
- la construction historique apparaît quand au savant, un philologue, un juriste, se pose un problème, même partiel et secondaire, et le résout en comparant documents et réalité : par exemple, Guillaume Budé, étudiant dans le « De Asse » la monnaie romaine, calcule son contenu-métal, son pouvoir d'achat compare ceux-ci à ceux des monnaies de son temps, etc. Jean Bodin, dans sa « Réponse à Mr de Malestroict sur le fait des monnaies » (1568) combine les données érudites et les raisonnements pour établir que la hausse du prix de la vie, au XVIe siècle, n'est pas dure aux dévaluations de la livre, monnaie nominale française, mais à la dévalorisation de l'argent par les Découvertes.

Il s'agit, c'est vrai, de problèmes économiques ; mais il est normal que le domaine de l'économie, parce qu'il admet des vérifications chiffrées, ait été le premier à donner lieu à des essais de ce genre. Notons aussi qu'un problème comme celui de la « révolution des prix » du XVIe siècle était à la fois un problème pratique, quotidien, pour les gens du temps, et engageait en même temps d'énormes questions historiques : débuts du capitalisme marchand, de l'exploitation du monde par les Européens, création d'un papier marché mondial, etc. Les progrès de l'histoire sortent souvent de la conscience plus ou moins claire de grandes transformations.

Bien entendu, Ibn Khaldun, Budé ou Bodin n'en restent pas moins des gens de leur temps. Leur « outillage mental » n'est pas le nôtre. Leurs préoccupations quasi-modernes voisinent chez eux avec des considérations astrologiques, démonologiques,

avec des traditions religieuses et des habitudes érudites où nous ne nous reconnaissons plus. Il n'en faut pas moins noter les pas en avant dans la façon de traiter l'histoire.

Cinquième moment : le XVIIe siècle ; la France et l'érudition, l'Angleterre et l'arithmétique politique.

La constitution de l'histoire en science connaît des reculs, des avances partielles, des développements inégaux.

Elle dépend aussi, ne l'oublions pas, de controverses idéologiques, non toujours dépourvues d'incidences pratiques, qui réagissent à leur tour.

Ainsi les accusations des protestants contre la crédulité des catholiques amenèrent certains catholiques à réagir par un hypercritique des traditions ; les Jésuites d'Anvers (Bolland), éditant les « Acta sanctorum », allèrent jusqu'à à nier la validité de tous les documents mérovingiens ou carolingiens. Or cela mettait en question les droits de certaines communautés religieuses : ce fut l'occasion pour dom Mabillon (1632-1707) de créer, dans le « De re diplomatica » (1681), la diplomatique, science du document, capable de prouver, à partir de signes matériels, l'authenticité ou la fausseté d'un acte. L'œuvre fut continuée par la Congrégation de Saint Maur. Elle a créé les conditions d'une histoire sûre du Moyen Age. Conditions non suffisantes, bien entendu, pour approfondir cette histoire, mais nécessaire pour l'aborder avec sûreté.

Notons pourtant que dans cette France du XVIIe siècle, où s'élabore ce travail critique, Louis XIV se fait suivre, à la guerre, par des « historiographes » (dont Racine), et Bossuet écrit son « Discours sur l'Histoire Universelle » pour « dévoiler les secrets jugements de Dieu », et « pour faire trembler toute créature ». Apologétique mythique ou dynastique coexistent avec l'invention des techniques de l'historien.

Mais la même période (1680-1710) voit également naître une problématique constructive essentielle pour l'avenir de l'histoire : En Angleterre, avec Graunt, naît la démographie historique (reconstitution du mouvement des naissances et des décès dans les paroisses de Londres) ; avec Gregory King apparaissent les premières estimations du produit national ; et William Petty invente « l'arithmétique politique » (inductions et déductions à partir des statistiques publiques) ; comme au XVIe siècle, raisonnement et quantification naissent dans le domaine de l'économie ; mais ils peuvent être rétrospectifs (donc historiques) ; et avoir leurs implications politiques (cf. le titre choisi par Petty).

Sixième moment : le XVIIIe siècle, premières aspirations théoriques et sociologiques.

Au XVIIIe siècle, Jean-Baptiste Vico cherche une « science neuve » dans la réflexion sur les aspects cycliques du développement des groupes humains – aspiration théorique – et Montesquieu, en affirmant, dans la Préface à « l'Esprit des Lois » : « J'ai d'abord examiné les hommes, et j'ai cru que dans cette infinie diversité de lois et de mœurs, ils n'étaient pas uniquement conduits par leur fantaisie », prend conscience de la condition fondamentale d'une science historico-sociologique : l'existence d'une logique interne des mécanismes sociaux et de leur évolution.

Dans le même sens, Voltaire (1744 : « Nouvelles considérations sur l'histoire ») pense le premier à comparer histoire et physique : « peut-être arrivera-t-il bientôt dans la manière d'écrire l'histoire ce qui est arrivé dans la physique. Les nouvelles découvertes ont fait proscrire les anciens systèmes... »

Optimisme prématuré, mais juste à long terme. Mais qui entraîne surtout un changement dans le type de curiosités de l'historien. Voltaire exerce son ironie sur les « illustres bagatelles » que sont les récits de quelques centaines de traités qu'il s'est cru obligée lire, après quoi ; « je n'étais guère plus instruit au fond... je n'apprenais là que des événements ». Il suggère alors des questions auxquelles l'histoire, jusqu'alors, avait bien peu répondu : quelques sont les forces d'un pays avant une guerre ? Après cette guerre ? L'Espagne a-t-elle passée, en 200 ans, de 20 000 à 240 000 habitants ? Cette problématique est souvent la nôtre.

Elle se précise, à la fin du siècle, avec Condorcet (1794 : « Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain ») : il pose le principe de la possibilité d'une connaissance scientifique, et d'une prévisibilité des faits sociaux, pourvu qu'on n'attribue pas aux conjectures sociologiques « une certitude supérieure à celle qui peut naître du nombre, de la constance, de la certitude des observations ». Mieux : Condorcet a tenté de découvrir par quel procédé mathématique on pourrait estimer la représentativité d'un homme, d'une opinion, à travers un procédé d'élection, de consultation, ce qui rejoint les efforts actuels de la mathématique sociologique.

Enfin le XVIIIe siècle pousse certaines des recherches nées dans l'Angleterre de la fin du XVIIe ; le Prussien Susmilch, le Français Moheau et Messance perfectionnent l'observation démographique, et Voltaire se félicite de ce qu'on puisse conclure du nombre des naissances au nombre des habitants ; l'histoire économique apparaît en Pologne, en Espagne (« Nous avons coordonné une histoire économique... » écrit le Catalan Capmany). Les créateurs de l'économie classique, comme Adam Smith, découvrent les unités quantitatives qu'il faut connaître (produit annuel, population active, etc) pour étudier « the Wealth of Nations » (= à la fois « richesse » et « puissance »). Voltaire signale que ce sont ces connaissances économiques qui ont manqué à Montesquieu pour fonder un véritable science des sociétés.

Cette offensive de l'esprit historique au XVIIIe siècle coïncide avec le temps où la bourgeoisie, dynamique et révolutionnaire, n'hésite ni à critiquer la façon dont l'Ancien Régime écrivait l'histoire, ni à espérer fonder l'histoire scientifiquement.

Septième étape : le XIXe siècle, éclat de la recherche historique, apparition d'une théorie, puis divorce entre disciplines sociologiques.

Le XIXe siècle marque le triomphe des techniques historiques (archéologie, préhistoire, philologie, déchiffrement des langues orientales anciennes, etc), des publications historiques (recueils de sources, avec Niebuhr et Mommsen pour l'antiquité, les « Monumenta Germaniae » pour le Moyen Age, etc), des grandes histoires nationales (Macaulay, Ranke, Michelet...) A la fin du XIXe siècle, écrit H-I Marrou, « l'historien était roi, toute la culture était suspendue à ses arrêts, c'était à lui

de dire comment il fallait lire l'Iliade, ce qu'était une nation...si Jésus était Dieu... » (deux allusions à Renan).

Cependant, si les historiens français du début du siècle (Guizot, Thierry) ont esquissé des principes d'explication à partir du rôle successif des classes sociales, les passions nationales, politiques et religieuses ont, au milieu du siècle, inspiré des œuvres parfois monumentales, mais surtout comme valeurs littéraires ou témoignages idéologiques.

Entre 1847 et 1867 pourtant, Marx et Engels, synthétisant l'héritage de la philosophie allemande (Hegel), de l'économie classique, de la tradition révolutionnaire française, ont proposé une théorie générale des sociétés en mouvement, à vérifier par une combinaison d'analyses économiques, sociologiques, idéologiques. Hypothèse de base : « jusqu'à nos jours, l'histoire se déroule à la façon d'un processus naturel » (Engels), non que les hommes en soient absents (ils « font leur propre histoire ») mais le résultat, statistique ou combinatoire de leurs actions et décisions, leur échappe et devient phénomène objectif.

Après Marx, il faut distinguer : 1) sa descendance originale chez ses disciples hommes d'action (œuvres historiques de Lénine, théorie de la nation chez Staline, etc) ; 2) la réaction de l'idéologie dominante, qui oppose au marxisme a) la théorie abstraite, subjectiviste, de l'économie (Walras, Pareto) ; b) la sociologie empirique, axée sur les formes sociales (Max Weber, Durkheim) c) l'histoire positiviste (histoire politique « événementielle » française, monographies de l'histoire économique allemande).

Cette coupure entre sciences humaines (philosophies subjectivistes et néo-positivistes) a retardé l'espoir d'un traitement scientifique global.

Huitième série d'observations : sur les tendances les plus récentes de la recherche et de la synthèse historiques.

1) en France, dès 1900-1910, des historiens (Febvre, Mantoux) et une école de géographes (Vidal de la Blache) préparent un retour vers la « synthèse historique ».

2) ce retour se précise après les bouleversements de 1914, 1917, 1929, qui secouent routines et certitudes ; Lucien Febvre, Henri Berr, Marc Bloch (« Revue de Synthèse », « Annales d'histoire économique et sociale ») posent en principe : a) l'histoire est une : pas de cloisons étanches entre économie, politique, idées, art, etc ; b) l'historien procède par problèmes : le document ne répond que si on l'interroge, sur des hypothèses de travail ; c) l'histoire traite des faits de masse plus que des « événements » ; d) il existe une hiérarchie, et un jeu réciproque entre économies, sociétés, civilisations (cf. Marx : infrastructures, structures, superstructures).

3) entre 1930 et 1940, la crise de 29 ayant attiré l'attention sur les cycles économiques et les crises, des historiens-sociologues (Simiand), et des historiens-économistes (E.J. Hamilton) on fondé l'histoire conjoncturelle sur documents objectifs (prix, salaires, monnaies). E. Labrousse en a poussé l'application vers l'étude des revenus spécifiques des classes sociales et de leur contradictions, dans leurs conséquences politiques (« événements » compris : cf. 1789). La

« théorie expérimentale » (économique) de Simiand devenait ainsi « théorique expérimentale » sociale, globale, dans la ligne que Marx avait signalée.

4) depuis une vingtaine d'années, les grandes expériences économico-sociales en cours, les progrès du calcul économique, des mathématiques sociales, des appareils statistiques, de l'informatique pour le traitement des sources massives, donnent l'espoir à l'historien d'aller beaucoup plus loin que jadis dans l'analyse des faits de masse, mais l'obligent à des efforts techniques et interdisciplinaires nouveaux, difficiles, et constants ; il en résulte certains devoirs (initiation à ces techniques, avec la formation – mathématique en particulier – que cela suppose) ; Il en résulte aussi certaines tentations (« élargissement – éclatement » que nous avons signalé, confusion entre les techniques et la science, spécialisation dans un secteur avec oubli du global...) ; l'historien doit se faire démographe, économiste, statisticien, psychologue, etc... dans la mesure où cela sert l'histoire ; celle-ci doit informer ces diverses disciplines en même temps qu'être informée par elles ; elle doit rester « plus haute », si elle veut devenir la science des sociétés en mouvement, souhaitée par les hommes du XVIIIe siècle, fondée théoriquement par Marx, mais toujours en voie de constitution.

Indications bibliographiques sur les leçons I et II

Les ouvrages auxquels il est fait allusion dans la leçon I sont :

Raymond ARON. Introduction à la Philosophie de l'histoire. 1938. Paul VEYNE. Comment on écrit l'histoire. 1973. Sur Max WEBER et les « Idealtypen », voir H. I. MARROU. De la connaissance historique (1954), édition 1973. pp. 159-168. E. LEROY-LADURIE. Le domaine de l'historien. Recueil d'articles. 1973. L. ALTHUSSER. Lire « le Capital ». T. II. Pp. 35-72 « Esquisse d'un concept d'histoire ». Discussions et bibliographie dans les divers articles consacrés au mot « Histoire » dans l' « Encyclopaedia Universalis ».

Pour la leçon II. Cf. J. EHRARD et G. PALMADE. L'histoire. Coll. U. 1964, recueil de textes, et excellente introduction. Mais l'ouvrage, destiné à une collection littéraire, retient surtout les textes typiques de l'histoire comme genre littéraire.

Pour les diverses étapes de la pensée historique distinguées dans la leçon, nous donnons d'une part des ouvrages les concernant, d'autre part des exemples d'œuvres appartenant à chacune de ces étapes.

I. Mythes. G. DUMEZIL. Mythe et épopée. 1968. J-P. VERNANT. Mythe et pensée chez les Grecs. Pour l'interprétation formaliste anti-historique, Cf. LEVI-STRAUSS. Anthropologie structurale. 1958, et la série « Mythologiques ». 4. vol. depuis 1964. Relire l'Iliade et la Bible, comme origine de certaines traditions historiographiques (cf. leur critique par Etienne PASQUIER au XVIème siècle, dans « L'histoire » d'EHRARD et PALMADE. pp. 114-116.

2. Chroniques. XX. Pour l'ancienneté et la diversité de formes de la « chronique » (« annales », listes de rois ou de magistrats, récits par règnes, etc) cf. les « histoires des civilisations » (chinoise, orientale, égyptienne, gréco-romaine), CX Histoire générale des civilisations (CROUZET. PUF), t. I. pp. 26, 104-105, 121, 152-153, 565-566. Pour le Moyen Age, cf. les six extraits de chroniqueurs français publiés dans le recueil d'EHRARD et PALMADE, mais ils sont retenus pour leur valeur

littéraire. Pour opposer épopée et chronique, on peut rapprocher la « Chanson de Roland » de la brièveté des « Annales royales » carolingiennes à propos de Roncevaux (cf. J. LE GOFF. La civilisation de l'Occident médiéval. p. 66) et du texte d'EGINHARD, dans la « Vita Karoli Magni » (éd. HALPHEN, 1923, texte et traduction, dans les « Classiques » de l'Histoire de France au Moyen Age ». Le genre « Annales » (récit année par année) se prolonge longtemps : vers 1700 encore, les « Anales de Catalunya », de N. FELIU DE LA PEÑA, commencent à la création du monde et se terminent sur le récit des expériences d'avocat et d'industriel de l'auteur.

3. L'histoire comme genre littéraire. Pour la France, le recueil « L'histoire », déjà cité, donne suffisamment d'exemples pour qu'on saisisse les qualités du genre (puissantes évocations), et ses défauts (reconstitutions imaginaires et subjectives) : cf. p. ex. la mort de Jeanne d'Arc par Michelet et la mort de Louis XVI par Jaurès. Cela n'interdit pas de se reporter à des consultations plus amples (Michelet en livre de poche), et à de grands historiens classiques, anciens (THUCIDIDE, TACITE), ou étrangers (J. BURCKHART. La culture de la Renaissance en Italie. Trad. Française en livre de poche).

4. L'apparition d'exigences scientifiques. Il existe une édition des textes sociologiques d'IBN KHALDUN, par G - H. BOUSQUET (Rivière, 1965). Sur G. BUDÉ, cf. Lucien FEBVRE. Pour une histoire à part entière. Pp. 694-716, particulièrement, sur le « De Assé », pp. 714-715. J. BODIN. « Response à Monsieur de Malestroict sur le fait des monnaies » (1568). Cf. Edition H. HAUSER, avec introduction et notes, exemple fondamental. Sur les débuts d'une histoire « nationale » au XVIe siècle, cf. G. HUPPERT. Naissance de l'histoire en France. Annales, ESC. Janv. 1968.

5. Le XVIIe s. Sur la critique érudite, cf. Ives leçon. Pour BOSSUET, cf. les extraits dans EHRARD et PALMADE. Pour l'« arithmétique politique » (GRAUNT PETTY. Gregory KING), il n'y a pas de bonne étude d'ensemble ; mais PETTY a été traduit en français, et il est longuement cité par MARX (Histoire des doctrines économiques. Ed. Rivière. t. I).

6. Le XVIIIe siècle. MONTESQUIEU et VOLTAIRE sont bien représentés dans le recueil d'EHRARD et PALMADE. CONDORCET (Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain. 1794) mérite réflexion. Pour les démographes cf. SPENGLER. Economie et population ; les doctrines françaises avant la Révolution (PUF. INED. 1954) et GULLAUME et POUSSOU. Démographie historique (coll. U. 1970) ch. 8. Il est utile de lire Adam SMITH (Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. 1776) et CANTILLON. Essai sur la nature du commerce en général. ex. pp. 91-93 éd. INED, sur le déclin économique espagnol).

7. Le XIXe siècle. Sur le grand élan des techniques historiques, cf. FUETER Histoire de l'historiographie moderne. 1914. trad. De l'allemand). Prendre conscience, dans une bibliothèque, de l'ampleur de collections comme les « Monumenta Germaniae historica », d'œuvres comme celles de RANKE, ou MOMMSEN. Pour la France lire quelques « leçons » de GUIZOT (cf. bons extraits dans EHRARD et PALMADE) ; ou « Histoire du Tiers Etat » d'A. THIERRY, pour apprécier style oratoire et intentions systématiques (stabiliser l'acquit de la Révolution). Pour MICHELET, cf. ci-dessus. Parg. 3. Ne pas oublier TOCQUEVILLE, RENAN, FUSTEL DE COULANGES.

MARX pose ses principes dans la « Préface » à la « Contribution à la critique de l'économie politique » (1859). Le « Manifeste » de 1847 est un essai de vaste synthèse historique. « Le Capital » est souvent livre d'histoire (Cf. Section 8 du livre

I : l'accumulation primitive). Les « Œuvres politiques » (ouvrages et articles d'actualité) sont des exemples d'analyse historique. ENGELS aussi est souvent historien (« La guerre des paysans »).

Dans la même ligne, LENINE (« Le développement du capitalisme en Russie », 1899, et « L'impérialisme étape suprême du capitalisme, 1916), et STALINE (Sur la question nationale, 1913).

En réaction contre ces synthèses, et contre l'économie et la sociologie a-historiques, l'histoire « positiviste » : sur la méthode, SEIGNOBOS et LANGLOIS : « Introduction aux sciences historiques » (1898) ; c. exemple, SEIGNOBOS. Histoire politique de l'Europe contemporaine (1924). Des monographies d'histoire économique allemande, meilleur exemple : A. SCHULTE. Geschichte der grosse Ravensburger Handlungsgesellschaft. 1380-1530. (1923). Seule œuvre du même type partiellement traduite : EHRENBERG. Le siècle des Fugger. (1896. trad. 1955).

8. Le XXe siècle, et l'évolution récente. Le tournant se situe entre 1900 et 1913, avec VIDAL DE LA BLACHE (Tableau de la géographie de la France, t. I de l'Histoire de France de LAVISSE), P. MANTOUX. La révolution industrielle au XVIIIe s. 1909 (2^e éd. 1959), Lucien FEBVRE. Philippe II et la Franche-Comté (1911) avec la « Revue de Synthèse historique », et les premiers ouvrages du Belge Henri PIRENNE. Pour la méthode, cf. L. FEBVRE. Combats pour l'histoire. 1953, et Pour une histoire à part entière (1962), art. et comptes-rendus groupés. Marc BLOCH : Apologie pour l'histoire ou métier d'historien. 1949 (ouvr. posthume), et Mélanges historiques. 2 vol. 1963. Enfin la collections des « Annales » (1929-1973, sous divers titres). Comme œuvres typiques, M. BLOCH. La société féodale. L. FEBVRE. La problématique de l'incroyance au XVIe siècle ; la religion de Rabelais. 1942 (rééd. 1963).

Les ouvrages de E. J. HAMILTON sur les prix en Espagne (du XVe s. au XIXe sont peu accessibles, n'ayant été ni réédité ni traduits. Une sélection de travaux conjoncturalistes et une bibliographie complète ont été publiés en italien p. R. ROMANO (I prezzi in Europa dal XIII secolo a oggi. 1967). De LABROUSSE, lire surtout les introductions et conclusions méthodologiques de « Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIIIe s. » (1933) et de « La Crise de l'économie française à la fin de l'ancien régime et à la veille de la révolution » (1944) et « Comment naissent les révolutions » (Acte du Congrès historique du centenaire de la Révolution de 1848. 1948. pp. I – 30).

Pour les tendances et expériences plus récentes, cf. les bibliographies des leçons ultérieures.

Troisième leçon

La matière de l'histoire. Le « fait historique ». Faits de masse et « événements ».

Problématique et type d'approche.

I. La notion de « fait historique » doit être éclairée.

L'histoire positiviste identifiait la tâche de l'historien avec l'établissement du fait. Et il reste que tout fait avancé doit être établi. Par la critique des documents, par la sûreté des références. Sur ce point, il faut distinguer, dans un exposé d'histoire, entre le fait admis qui n'exige plus l'appui d'une autorité (« Les Etats généraux se réunirent à Versailles le 5 mai 1789 ») et l'affirmation dont on doit fournir sinon la preuve documentaire directe, du moins le moyen de s'y reporter : cote d'archives, origine d'une chiffre, page d'un livre où la source directe sera citée. Car le lecteur a le droit,

souvent le devoir, de remonter aux sources. L'honnêteté de l'historien est engagée dans le sérieux de ses références. Il doit citer ses textes, non les interpréter.

Ces devoirs élémentaires demeurent stricts. Ils ne définissent pas le « fait historique », car l'historien choisit les faits qu'il invoque, soit en délimitant son sujet (économique, militaire, religieux...), soit en privilegiant, volontairement ou non, dans un récit général, un fait ou un type de faits.

Vulgairement, on appelle « fait historique » l'événement, nouveau ou frappant, qui fait les gros titres des quotidiens : débarquement lunaire, barricades, coup d'état, ouverture d'hostilités... On justifie le terme « historique » par la portée attribuée à ces faits soit sur l'avenir humain en général, soit sur le destin proche d'une portion d'humanité assez large. Il y a là une part de vérité. Mais l'histoire n'est pas la simple succession de ces « nouvelles sonnantes ».

Car où se situe « l'événement » véritable ? Quand la bombe éclate à Hiroshima, ou quand on découvre le principe de la fission atomique ? Dans l'intervalle, combien d'initiés se doutent d'une gestation de cette importance ? On peut en dire autant de toutes les mutations techniques : machine à vapeur, moteur à explosion ou ordinateur. Le « fait historique », donc, est-ce « l'invention » (elle-même processus souvent long) ? Est-ce l'« innovation » (adoption de l'invention par quelques réalisateurs) ? Est-ce l'« implantation » (adoption assez généralisée pour modifier les conditions de la vie ?) Et il n'est pas autrement des autres « événements » : une déclaration de guerre est aboutissement autant que point de départ. Ce qui la précède n'importe pas moins à l'historien que ce qui la suit.

Louis Althusser a proposé de définir le fait « historique » : « celui qui affecte d'une mutation les rapports structurels existants ». Mais des rapports sociaux constitués en « structure » peuvent-ils, d'un seul coup, être détruits par « un fait » ? Cela suppose, avant le « fait », la maturation de conditions très complexes, et, après le fait, un processus qui en consolide les effets. Certes, le 4 août 1789, le 7 novembre 1917, sont des dates « décisives ». Mais on ne peut confondre la révolution française, la révolution russe avec ces « journées ». Et si ce sont ces « révolutions » que l'on qualifie « d'événements », on quitte le terrain des simples « faits » pour celui faisceaux d'événements, des ensembles de faits pensés, organisés, a posteriori, par l'historien.

L'Histoire n'est donc ni collection de faits disparates, ni sélection de faits dirimants, mais analyse systématique de certain types de faits, les uns importants par leur masse, les autres par leur situation, et dont le jeu réciproque modifie les conditions de la vie des hommes, et les rapports des hommes entre eux.

Il faut donc se demander : comment classer les faits observables pouvant servir à comprendre les ensembles ? Il y a des faits banals, quotidiens, qui sont très importants par leur répétition, par leur résultante ; les statistiques nous le révèlent ; il y a des faits typiques, des faits significatifs ; mais comment pouvons-nous le déceler comme tels ? Enfin, s'il y a des faits « décisifs », « déterminants », ce sera toujours « dans tel domaine... » « dans telle mesure... », « pour combien de temps... », et la notion devra être critiquée.

2. Le fait statistique, objectivation du subjectif.

Toute décision individuelle est « historique », en ce sens qu'elle dépend largement, sinon strictement, des conditions sociales et du moment, et qu'elle entre à son tour dans un ensemble de décisions qui déterminent le mouvement social, donc le moment historique.

Exemple : une ménagère, devant le prix d'un objet, l'achète ou renonce à l'acheter ; sa décision influe sur ce prix, car le prix est la résultante des attitudes conjuguées des vendeurs et des acheteurs ; certes, la décision individuelle devant un seul prix, pour un seul objet, est inobservable et pèse peu mais une masse de cotes, relevées de façon continue, pour beaucoup de denrées, sur beaucoup de marchés, c'est le mouvement des prix ; chacun en sait l'importance ; la décision de la ménagère, en un sens, est aussi « historique » que celle d'un ministre des finances qui dévalue ; elle n'a pas le même poids statistique.

Autre exemple : un taux de natalité résulte des décisions (et de l'information) de milliers de couples ; on a parlé, à tort, de « démographie naturelle » avant l'apparition d'une régulation volontaire des naissances ; en fait, s'il y a des lois d'équilibre entre une population animale et son environnement, les hommes se sont toujours donné des règles de reproduction (religieuses, juridiques, morales) par des institutions du type du mariage ; et ils ont fait varier, par la technique, le plafond des ressources d'une population ; l'observation statistique des résultats permet de traiter la démographie en phénomène objectif ; mais ses facteurs relèvent d'une analyse à la fois quantitative et qualitative (institution, croyances, observances...) qui fait partie du travail de l'historien, car la variation du nombre des hommes importe à l'histoire.

En politique, le vote est un appel volontaire à l'objectivation des opinions personnelles par leur comparaison statistique ; mais tout geste social s'objective de même façon : impôt accepté ou refusé ; enthousiasme, résignation ou révolte devant une situation militaire ; grève unanime ou minoritaire, etc. Le « sondage d'opinion », discutable dans ses modalités et ses fins, est un procédé dont l'historien recherche l'équivalent dans ses enquêtes rétrospectives.

Comme les moyens statistiques rétrospectifs sont limités, il lui arrive, malheureusement (et en ce sens Raymond Aron n'a pas entièrement tort) de procéder moins en économiste ou sociologue qu'en politicien ou en journaliste en s'appuyant sur des impressions, des faits isolés, considérés, à plus ou moins juste titre, comme « typiques », « significatifs », ou « déterminants ».

3. Faits typiques, faits significatifs, faits déterminants.

Invoquer un « fait typique », c'est décrire comme caractéristique d'une société, ou d'un moment, un exemple concrètement observé, grâce à une documentation nourrie : une seigneurie, une communauté villageoise, une entreprise économique, une institution locale, etc. Cette « micro-observation » peut révéler bien des mécanismes à leur base, au prix de certaines précautions. L'idéal serait de choisir ses exemples selon les règles de « l'échantillonnage » scientifique. On doit souvent se contenter de fournir de bonnes raisons sur la validité de l'exemple. On peut parfois le justifier théoriquement : ainsi le mécanisme théorique du capitalisme est parfaitement inclus dans le fonctionnement de l'entreprise de base. En revanche, les résultats obtenus (profits, etc) dans une entreprise isolée ne peuvent révéler les phénomènes quantitatifs

globaux (profits moyens, conjoncture). Une combinaison des deux types d'observation – « microscopique » et « macroscopique » - donne souvent les meilleurs résultats à l'historien. Mais on doit se méfier de généralisations hâtives où le talent même d'un exposé, en faisant « vivre » un « exemple », peut égarer quant aux caractéristiques réelles d'une époque ou d'une société.

Le « fait significatif » soulève d'autres problèmes ; un fait qui ne se rattache à aucun problème historique important peut être négligé, et même doit l'être (car on ne peut tout dire trop est toujours nocif) ; mais comment décider si un fait a ou non un « sens » historique ?

Voici un exemple : en 1492, à Barcelone, Ferdinand le Catholique reçoit Christophe Colomb, qui vient de découvrir un monde nouveau : « journée historique », à bon droit célébrés par les manuels. Or, ce jour-là, un homme tente de tuer le roi devant son palais ; il l'égratigne à peine, et tous les documents disent : c'était un fou. Dans ces conditions, retenir cet incident ne serait qu'érudition inutile. La plupart des historiens l'omettent, non sans raison. Oui, mais... Il n'y avait pas alors de journaux d'opposition. Sinon, ils auraient pu signaler que la popularité du roi n'était pas indiscutée, puisqu'on avait pris à son arrivée d'exceptionnelles précautions ; et on sortait en effet d'une guerre de cent ans entre seigneurs et paysan catalans, que le roi venait de clore par une sentence arbitrale, favorable aux serfs, mais mal acceptée par les plus pauvres, à cause des charges qu'elle maintenait ; certains voulaient « continuer le combat », et leurs chefs, condamnés à mort, étaient poursuivis. Or l'auteur de l'attentat, paysan pauvre, venait d'un des villages les plus agités. Dès lors l'incident, négligeable dans la grande histoire des Rois Catholiques et de Colomb, s'insère dans l'histoire régionale comme le dernier geste d'une très longue lutte de classes. L'événement prend un sens quand on le replace dans une série. Les attentats manqués (contre Louis XV, Clémenceau, Lénine, Laval, de Gaulle...) signalent les zones de refus, de violence, d'une situation. Significatifs, ils dépassent l'anecdote.

Mais si le roi avait succombé, à l'attentat, celui-ci, de « significatif », serait-il devenu « déterminant » ? Etant donné le rôle ultérieur de Ferdinand, nous serions tentés de dire « oui ». Mais ce rôle, nous ne le connaissons pas ! Qu'auraient fait Jaurès, ou Kennedy, s'ils avaient échappé à leurs meurtriers ? Ces conjectures sont inutiles. Tout « fait » - une loi votée, une monnaie dévaluée, une bataille gagnée – a des conséquences immédiates concrètes (de droit, de fait), facilement observables. Mais toute déduction trop large ou trop lointaine à partir de ce fait doit inspirer méfiance. La « New Economic History » américaine a montré comment des calculs précis mettent en doute bien des conclusions trop générales tirées d'un fait économique (fût-ce l'installation des chemins de fer !) Dire que la stagnation économique relative de la France du XXe siècle est due aux lois agricoles protectionnistes de Méline contient un part de vérité ; mais ces lois s'inspiraient de la structure agricole dominante. Le « fait » ne semble « décisif » que parce qu'il est un jalon dans un processus, ou qu'il a sa place dans un réseau de facteurs analysables. Si l'historien ne dispose pas de toutes les articulations logiques d'un tel réseau, du moins peut-il s'efforcer d'y déceler la place et la hiérarchie des diverses sortes de « faits historiques ».

4. « Fait aléatoire » et action humaine « autonome ».

On oppose parfois encore, comme on avait fait longtemps, à la possibilité d'une « science » historique, d'une part le « hasard » des événements, d'autre part les « libre arbitre » des décisions.

Une tempête détruit une flotte : ce « hasard » n'est que la rencontre de deux séries de faits qui ne se commandent pas – la série météorologique où se situe la tempête, la série politico-militaire où entre la flotte et ce à quoi on la destinait. L'historien ne peut qu'enregistrer cette rencontre. Elle détruit des possibilités, et en ouvre d'autres. Mais la destruction par la tempête de l'Invincible Armada « ne couvre pas toutes les infériorités de l'Espagne devant l'Angleterre de 1588, et le désastre d'Aboukir n'empêche pas la carrière de Napoléon de se développer, de sorte qu'elle ne compte plus lors de son échec final. Ici encore, le travail de l'historien consiste à faire entrer toutes les catégories de « faits » dans une hiérarchie causale, volontiers déformée par les visions romantiques de l'histoire (« Tout sur terre appartient aux princes, hors le vent »).

Observons d'autre part que les séries météorologiques et les séries plus habituellement considérées comme « historiques » ne sont pas nécessairement indépendantes ; il y a des causalités répétées qui créent des liens observables ; les campagnes militaires elles-mêmes ont été pendant des siècles rythmées sur les saisons, les sont encore parfois (saison des pluies au Vietnam), et le dédain de l'hiver comme facteur militaire a coûté cher aux vaincus des campagnes de Russie. Dans un autre domaine, les alternances (climatiques) de bonnes et de mauvaises récoltes ont dominé la vie, les misères, les agitations (les « crises ») jusqu'au XVIIIe siècle dans nos régions, ailleurs jusqu'au XXe. On dit parfois que, dans ces conditions, famines et épidémies sont de « l'histoire naturelle », non de « l'histoire ». Mais, 1) elles ont dominé le nombre, les représentations, les croyances des hommes ; 2) elles ont porté les conflits sociaux à leurs paroxysmes, 3) leur disparition a dépendu des découvertes techniques et des conditions sociales de leur application. Météorologie – démographie – économie – société offrent donc des séries liées, matière d'histoire.

A l'autre bout de la chaîne, on oppose souvent au fait « fortuit » ou « naturel » le libre arbitre » des hommes, les décisions des « grands hommes ». Pierre Vendryes (« De la probabilité en histoire », 1952, « Vers la théorie de l'homme » 1973), a voulu insérer l'histoire dans une théorie générale des relations aléatoires, des mécanismes régulateurs, des mécanismes articulés, et de l'autonomie intellectuelle humaine, prolongeant l'autonomie physiologique animale. Le projet est beau. Mais, en histoire, P. Vendryes, bien qu'il ait admis que toute théorie doit s'affranchir de l'exemple, se contente de commenter, en 1952, la campagne d'Égypte, et en 1973 la campagne d'Italie, l'une selon des manuels, l'autre selon les Mémoires de Napoléon. Ainsi le savant non-historien traite l'histoire à la façon traditionnelle, ou du « sens commun ». Napoléon, il est vrai, est présenté comme un précurseur, sinon un prototype, du stratège contemporain, usant du « calcul opérationnel », auquel n'aurait en somme manqué que l'instrument cybernétique. La cybernétique est définie, de façon intéressante, comme « science des procédés intellectuels et matériels par les moyen desquels les hommes font participer le milieu extérieur à leur autonomie. « Mais cela a commencé avec le premier outil, et Mac Namara n'a pas été beaucoup plus loin que Napoléon dans la domination d'une grande stratégie. La matière de l'histoire n'est donc pas une théorie des jeux au niveau des dirigeants politico-militaires. Ceux-ci ne peuvent être ignorés. Mais il faut les considérer comme conditionnés autant que

conditionnants, tout homme étant les deux à la fois, à quelque niveau qu'il participe à l'histoire (et tous y participent). Aussi ne peut-on reconstituer l'histoire au niveau des décisions individuelles – illusion du sens commun – mais au niveau statistique dans les domaines quantifiables, et au niveau des concepts globaux dans l'analyse qualitative. L'histoire des années 1799-1800, ce n'est pas Bonaparte devant Mélas, c'est la Révolution française devant l'Europe, l'Europe « d'ancien régime ».

5. Les trois niveaux de la matière historique.

On peut distinguer trois niveaux dans la matière historique :

- le niveau des faits de masse : masse des hommes, masse des biens, production et distribution de ces masses (dans l'espace, dans le temps) ; les rapports sociaux entre ces masses (classes, groupes, équilibres et conflits) ; les faits psycho-sociologiques de fond (faits lourds et lents de « mentalités », faits plus fugitifs d' « opinions »)
- le niveau des faits institutionnels : plus superficiels mais plus rigides, ils tendent à figer les relations existantes entre groupes : droit, constitutions politiques, traités internationaux... ; plus faciles à étudier, ils ne peuvent tout dire de l'histoire, parce que les changements sous-jacents tendent sans cesse, quoique lentement, à les user, à en exiger le changement.
- le niveau des événements : apparition et disparition de personnages, d'organisations plus ou moins solides, qui interviennent, décident, projettent, agitent, avec des effets distincts suivant leurs forces, et déclenchent donc des « événements » précis : élections, crises gouvernementales, coups d'état, émeutes, répressions, guerres, mais aussi mesures économiques, luttes sociales, etc. Le récit de ces événements ne prend son sens que si les faits de masse et les institutions constituent leur cadre.

L'historien cherche à reconstituer les mécanismes qui lient cette succession des événements à la dynamique profonde des faits de masse.

6. Modes d'approche, types d'exposé, problématiques.

Hors des histoires anecdotiques, on peut admettre que les œuvres que nous aurons à citer s'efforcent toutes, à des degrés divers, de tenir compte des faits de masse (démographie, économie, mentalités), de faire la place des institutions, et d'enchaîner des événements. Mais les modes d'approche, les types d'exposés sont aussi diverses que les découpages (du temps, de l'espace, de la matière) et que les problématiques.

- A. Le découpage du temps. a) L'histoire-récit conte, entre deux dates, un épisode : guerre de Cent Ans, guerre de 1914, règne de St Louis, Commune de Paris ; l'avantage est le clair exposé des événements, le danger la sous-estimation de questions de fond. b) l'histoire-tableau décrit, pour un temps jugé homogène un ensemble de modes de vie, d'institutions, de pensées, de manifestations culturelles, jugés caractéristiques d'une « civilisation » (Occident médiéval, Siècle Lumières, Egypte ancienne, Amérique précolombienne, etc) ; l'avantage est la largeur de vues, l'intérêt intellectuel des évocations, le danger l'oubli des modifications internes et de événements qui installent puis éliminent les « civilisations ».

- B. Le découpage de l'espace se combine forcément au découpage du temps.
- a) Les « Histoires Universelles », brèves, ont été des « philosophies de l'histoire » plus que de l'histoire, et, même « raisonnées », risquent d'être schématiques. Les « Histoires Universelles » en nombreux volumes, aujourd'hui fréquentes, sont généralement des juxtapositions d'histoires spécialisées. L'essai « d'Histoire synchronique universelle » d'A. Peter, simple rapprochement, siècle par siècle, d'hommes et de faits de tout ordre, mais systématiquement choisis, révèle de curieux synchronismes souvent oubliés, et combien nous savons peu des siècles anciens, combien nous savons trop des deux ou trois derniers siècles.
 - b) Les histoires nationales triomphèrent au XIXe siècle, trop souvent comme justification des prétentions de chaque groupement politique (d'où la prépondérance du politique dans ces histoires, les autres secteurs étant volontiers traités en annexes) ; aujourd'hui, il existe beaucoup d' « essais » sur les histoires nationales, intéressants, mais généralement interprétatifs.
 - c) Les histoires à cadre régional, préservées du risque des précédentes, peuvent intégrer, à une échelle raisonnable, des approches variées d'une « totalité » ; elles sont souvent choisies par la recherche (thèses, centres...)
 - d) Les histoires locales, utiles parfois pour intéresser les jeunes à un passé concret, courent le risque de l'érudition localiste, mais nourrissent souvent les histoires à cadre plus large.
 - e) Les histoires des grands espaces ont été proposées, depuis une trentaine d'années, sur l'hypothèse que la géographie impose à l'histoire ses traits de longue durée. Méditerranée, Atlantique, Amérique, ont été sujets de méditations pour l'historien : type de problème plus que découpage de l'histoire.
- C. L'histoire sectorielle. « Histoire économique », histoires « du droit », « des institutions », « des religions » (ou de telle religion), « des idées », « des techniques », « des sciences », « de l'art » (ou d'autres manifestations esthétiques) : cette division de l'histoire a l'intérêt de profiter des connaissances de spécialistes (économistes, juristes, savants, etc), mais risque de faire oublier les liens entre les secteurs. Le même risque est couru par les histoires jadis dominantes – politique, diplomatique, militaire – si elles veulent s'insérer dans une « politicologie » ou une « polémologie » spécialisées.
- D. L'histoire problématique. Peut-être les progrès les plus sensibles de ces dernières décennies ont-ils été obtenus par les ouvrages posant un problème et s'efforçant de le résoudre à partir de tous ses facteurs : pouvait-on être incroyant au XVIe siècle ? La révolution française fut-elle une révolution de la misère ou une révolution de la prospérité ? Comment étudier l'histoire à partir du langage ? Moins traditionnels, ces types d'ouvrages exercent à l'élaboration de méthodes propres au raisonnement historique.

Notre bibliographie donnera des exemples de ces modes divers d'approche. Les autres parties de cours s'appuieront sur eux.

Quatrième leçon

Les données de l'histoire : vestiges, monuments, documents. Document objectif et document subjectif

I. « Sources » et « sciences auxiliaires » de l'histoire.

Les données immédiates de l'histoire ne sont pas les faits, mais les documents. Globalement, on parle de source de l'histoire, dont s'occupe « l'heuristique ». Ces sources, nombreuses, variées, sont souvent particulières et difficiles. Leur découverte et leur utilisation exigent des techniques spécialisées, dites « sciences auxiliaires de l'histoire ». A tort, car il s'agit de pratiques absolument nécessaires à des domaines particuliers, mais dont tous les historiens n'ont pas besoin à la fois (ils ne pourraient d'ailleurs les acquérir toutes). Mieux vaudrait réserver le nom de « sciences auxiliaires » aux disciplines générales utiles à l'ensemble des problématiques historiques : mathématiques des sciences humaines, statistiques, théorie économique, sociologie, ethnologie, linguistique, psychologie, etc. En ce sens, il est vrai, toute science est auxiliaire des autres. Encore faut-il distinguer entre les services réciproques que se rendent les sciences voisines sur le fond et la méthode, et les services purement techniques que peuvent se rendre des sciences éloignées (et datation de couches archéologiques par un procédé physico-chimique, etc.).

Cela dit, pour étudier avec fruit l'histoire générale, pour choisir une spécialité en connaissance de cause, pour savoir de qu'est la recherche, condition fondamentale d'une réflexion d'historien, l'étudiant doit au moins connaître le nom et le principe des techniques spécialisées dites « sciences auxiliaires », car il les verra toutes utiliser, et devra en pratiquer quelques-unes. Il doit aussi savoir leur ampleur, leur intérêt : une fouille archéologique ou le déchiffrement d'un vieux texte, s'il n'est pas bon d'en faire un but ou un divertissement ne sont pas (loin de là) choses ennuyeuses. Enfin, l'étude des sources historiques n'est pas figée ; on en découvre toujours de nouvelles, en même temps que des moyens nouveaux soit de traiter les sources connues, soit de maîtriser les sources envahissantes (presse moderne, papiers officiels, etc.).

A. Le document non – écrit : vestiges, traces, monuments. L'archéologie.

Le document non – écrit est le seul dont dispose la préhistoire (« l'homme avant l'écriture »). Mais ne croyons pas que le premier document écrit dispense l'historien de consulter les vestiges matériels, les objets – témoins, les monuments (au sens large du terme). Certes, l'archéologie domine surtout l'histoire des temps anciens. Mais le document non – écrit est une source de tous les temps.

La paléontologie, l'anthropologie, étudiant les traces physiques de l'homme (et de ce que l'entoure) aux origines les plus lointaines, sont « histoire naturelle » plutôt qu' « histoire », dans la mesure où l'originalité de l'homme est moins dans son corps que dans son activité. Toutefois, ne serait-ce que pour prendre les dimensions dans le temps de la présence de l'homme, l'historien ne peut ignorer les résultats importants de la paléontologie – anthropologie. Mais son domaine commence avec les traces de l'homme en société, et de l'homme créateur d'outils. La préhistoire cherche à distinguer (ce n'est pas toujours commode) le moment où la pierre « éclatée » est sûrement une pierre travaillée.

On sait que l'archéologie préhistorique procède par localisation dans l'espace (et donc cartographie) de vestiges de l'activité humaine ; pour les périodes les plus anciennes, ces vestiges sont relativement rares et isolés, mais les « sites » préhistoriques se présentent la plupart du temps sous forme de « gisements » en « couches » superposées, caractérisés par un type d'outils, un style de céramiques, que l'on rapproche de couches correspondantes dans d'autres gisements. Par les traces d'habitat

et les groupements de sépultures, on arrive ainsi à reconstituer, géographiquement et chronologiquement, des aires de civilisation matérielle, et, jusqu'à un certain point, de « cultures » (représentations et croyances, surtout quand on dispose de peintures et sculptures). C'est ainsi qu'on a pu déceler des révolutions fondamentales comme l'apparition, au néolithique, de l'agriculture et de l'élevage. Cependant, en matière d'organisation sociale, les vestiges révèlent peu, et c'est par hypothèses, et par comparaisons avec les sociétés actuelles dites « primitives » (non sans discussions autour de ce terme) qu'on essaie de décrire les sociétés d'avant l'écriture. Ne disposant pas pour le faire des mots du temps, on adopte ceux des premières langues déchiffrées, ou du langage actuel (« hordes », « tribus », etc.) Ethnologie et préhistoire s'appuient réciproquement, souvent dans l'incertitude.

La coupure entre préhistoire et histoire est d'ailleurs mal définie. On parle, pour les civilisations éclairées par les monuments et non par les textes, et surtout pour les civilisations sans écriture voisinant avec des civilisations historiques, de « protohistoire ». Germains, Gaulois, nous sont connus par les auteurs latins, mais aussi par une archéologie du même type que la préhistoire : sites, fouilles, objets de culte, armes, etc. En Afrique ou Amérique (civilisations « précolombiennes ») il y a quasi continuité entre cette observation archéologique et ethnologie moderne. Même pour notre Moyen Age et nos « Temps modernes », on peut parler d'une archéologie des champs, de l'habitat, des outils (pressoirs, charrues), des sites sacrés (continuité entre religions anciennes et christianisme). Citons, comme lieu de rencontre de ces connaissances, l'admirable muséographie scandinave, où se reconstitue toute la généalogie des arts populaires.

Citons les domaines où les « sources » archéologiques sont exploitées grâce à des techniques scientifiques récentes : 1) la datation des couches archéologiques par le « carbone 14 » ; 2) La photographie aérienne révélant les sites d'habitat, les formes des champs (cadastres romains d'Afrique du Nord) ; 3) L'analyse des scories permettant de juger des procédés et des rendements dans l'exploitation de mines parfois millénaires ; 4) l'utilisation des classements et des traitements informatiques pour l'interprétation de matériaux archéologiques dispersés (Par ex. les contrats passés entre hommes d'affaire assyriens, conservés sur tablettes, pour la reconstitution des courants économiques orientaux).

Tout cela pour bien rappeler que l'archéologie n'est pas une science morte ou fermée ; en sens, elle va davantage au fond des choses que certaines histoires contemporaines anecdotiques, journalistiques ou idéologiques.

Enfin, dans le domaine, toujours, des documents non-écrits, n'oublions par les témoignages figurés qui existent aussi bien pour les périodes récentes que pour de très anciens temps : les sceaux (sigillographie) (et plus tard le timbres), les pierres gravées (glyptique), enfin les médailles et les monnaies (numismatique).

Insistons sur cette dernière : les monnaies ne sont pas intéressantes seulement comme objets de collection, mais par leurs inscriptions, les figures qui y sont frappées, les endroits où on les a découvertes (qui signalent les courants commerciaux), les précisions qu'elles apportent sur les données chiffrées que donnent les textes (prix, salaires, etc.), enfin par leur composition métallique (qui intéresse à la fois la technique et l'économie) ; sur ce dernier point, il arrive qu'on doive faire appel à la physique

nucléaire pour identifier l'origine d'une pièce de monnaie. Nous verrons l'importance de la monnaie comme donnée et comme facteur d'histoire : la numismatique n'est pas toute la science de la monnaie, mais en fait partie.

« L'iconographie » - science des images et des portraits – éclaire aussi l'histoire à travers toutes les périodes, non seulement par la représentation exacte des objets ou des personnes, mais par ce qu'elle révèle dans l'esprit des auteurs de la représentation. Rappelons que c'est par l'observation des représentations d'attelages anciens que le Cmtd LEFEBVRE – DESNOETTES a établi le bond considérable réalisé au Xe siècle dans l'utilisation de la force de traction animale – étape importante de la technique (même observation pour l'histoire du gouvernail, de la charrue etc... Sculpture, peinture, tapisserie, etc...sont sources d'histoire).

B. Le document écrit : sciences de l'écriture et types de documents.

Les premiers documents écrits sont les inscriptions (qui relèvent elles-mêmes de l'archéologie, puisqu'on les trouve sur les monuments, tombeaux, etc.). Sur pierre ou sur métal, elles donnent parfois les premières « chroniques » (récits d'événements), mais aussi des listes de noms, de dates, des textes de prières, des textes de droit (ex. le fameux « code d'Hammourabi », au dessous du buste de ce roi), et même des comptes (« Le travail dans la Grèce antique » de Gustave GLOTZ, repose en partie sur des inscriptions concernant la construction des temples).

Mais « l'épigraphie » - science de la lecture des inscriptions – est aussi une science de l'écriture et de la langue (il y a encore des inscriptions non déchiffrées).

Les supports légers de l'écriture – papyrus, parchemin, papier – sont plus fragiles, mais plus abondants que les inscriptions. La papyrologie étudie les textes et fragments de textes qui nous sont parvenus (souvent par hasard) sur cette matière, le papyrus, originaire d'Égypte ; mais la grande masse des documents de ce type est en langue grecque (temps des Ptolémées).

La papyrologie n'est qu'un cas particulier de la paléographie, technique de lectures des écritures anciennes – mais le terme s'applique aujourd'hui à toute science de l'écriture et de ses supports, de sorte qu'un expert « paléographe » est consulté pour des identifications d'écriture de toute sorte. En fait, les façons d'écrire sont multiples, non seulement dans le temps, mais dans l'espace. L'écriture des livres « manuscrits », antiques ou médiévaux, (il y a des « bibliothèques » dès le Ve siècle av. JC et celle d'Alexandrie date de 285 av. JC, et des bibliothèques monastiques dès les Carolingiens) diffère évidemment de l'écriture des correspondances, des comptes, de minutes notariales, etc. Mais beaucoup de livres (liturgiques en particulier), dont le texte était connu du lecteur, étaient écrits de façon très abrégée, comme une sorte de sténographie. En fait, il faut s'habituer à ces abréviations, aux déformations, aux particularités. Une écriture n'est nullement plus difficile du fait qu'elle est plus ancienne. Les notaires du XVIIe siècle, ou l'écriture de Philippe II, se lisent moins facilement qu'une charte du XIIIe siècle. Heureusement, dans presque tous les cas, des formules se répètent, et permettent de repérer les particularités.

Il existe, bien entendu, de nombreux « manuels » et « traités » de paléographie où des exemples en fac – simile permettent de s'exercer aux comparaisons et de s'habituer aux variétés multiples des écritures.

La « diplomatique » est née, nous l'avons vu (cf. 2eme leçon), du besoin de vérifier l'authenticité des « actes » conservés dans les archives monastiques, royales, seigneuriales, etc. Il s'agit surtout des actes rédigés en vue d'une preuve juridique à fournir : lois, ordonnances, jugements, traités, contrats, donations... Les plus vieilles collections d'actes de ce type contenaient de nombreux faux, utilisés dans des controverses et des procès. D'où la nécessité d'une bonne connaissance des formes usitées en tel endroit, en tel temps, qu'il s'agisse de formes matérielles (sceaux, formules, etc.) ou d'habitudes juridiques, politiques, religieuses, etc. La science diplomatique du XIXe s. (en allemand Urkundenlehre) a pris soin de publier (autant que possible en donnant des garanties) le plus grand nombre possible des « monuments » et des « instruments » de ce type ayant valeur générale (chartes, lettres, royales, « polyptyques » et « cartulaires » concernant les biens des communautés). On publie aujourd'hui davantage de documents privés (donations, contrats...) renseignant sur la vie sociale et économique.

L'habitude (existant dès antiquité mais reprise au Moyen – Age et généralisée au XVIe siècle) d' « enregistrer » des nombreux actes juridiques pour en garder une preuve, a multiplié les sources massives : actes d'état civil (paroisses, puis mairies), mutations de propriété, décisions administratives...

On peut se livrer à des études du même genre pour des « instruments » moins officiels, comme les lettres de change, actions de sociétés, dont la forme a une histoire, et aide l'histoire.

Il importe de distinguer, naturellement, dans les documents, entre les originaux, les copies, les minutes, et les garanties que donnent (ou ne donnent pas) les transmissions successives.

On a pu définir la « diplomatique » (G. TESSIER, dans « L'histoire et ses méthodes. Encyclopédie de la Pléiade. P. 667) « la connaissance raisonnée des règles de forme qui s'appliquent aux actes écrits et aux documents assimilés ».

Inutile de dire que la masse des documents écrits, pour les périodes relativement récents dépasse largement la notion d' « actes », et qu'il faut pour – tant savoir appliquer à n'importe quel document une critique d'authenticité (critique « externe » - observons que le « faux », de quelque nature qu'il soit, est intéressant, puisqu'il renseigne sur ce qu'il veut faire croire ; mais il ne faut pas le prendre pour ce qu'il n'est pas). Les « actes » restent pourtant, faits statistiques : actes d'état civil, actes notariaux, actes de mutation de propriété (archives de l'enregistrement). L'emploi de la dactylographie pose dans le domaine de l'authentification des documents de nouveaux problèmes (en – tête, timbres, corrections à la main, etc.).

C. Les sources imprimées.

Leu masse même, surtout à partir du XIXe siècle, constitue un problème. On parle aujourd'hui de « bibliométrie » et non plus seulement de « bibliographie ». On

peut imaginer en effet une étude des préoccupations dominantes des hommes (en tant que créateurs intellectuels) à partir du nombre et de la diffusion des types de livres imprimés (et lus, mais la statistique des lecteurs est plus difficile à établir que celle des livres). Il y a des périodes et de lieux où l'emporte, de façon parfois écrasante, le livre théologique, ou le livre d'aventures, ou le livre de vulgarisation scientifique, et l'on juge aujourd'hui de l'avance technique d'un pays au nombre des revues scientifiques éditées (Cf. Annuaire de l'ONU).

Cela ne dispense pas, pour l'historien, du soin de consulter attentivement les livres eux – mêmes, et de juger leur forme, leur contenu. On ne connaît une période que si on a beaucoup lu de livres de cette période, et non beaucoup de livres sur cette période. Encore faut-il savoir préciser les milieux humains, les classes sociales, qui lisaient telle ou telle littérature. L'« almanach », le livre populaire de conte set d'anecdotes, les catéchismes élémentaires, ont été longtemps la seule source imprimée des cultures ouvrières ou paysannes, qui en revanche reposait sur des traditions orales ou iconographiques beaucoup plus larges.

La presse – à partir du XVIIe siècle dans nos pays, mais les Chinois ont eu des périodiques dès le XIIIe – est une source tentante pour l'étude de la diffusion des pensées, des opinions, des « propagandes ». Journalisme et politique tendent, au XIXe s., à se confondre. La difficulté dans l'utilisation de la presse consiste à la fois dans sa masse (on ne peut tout lire) et dans son interprétation (que représente un journal ? traduit-il les préférences de ses lecteurs, de ses rédacteurs, de ses inspirateurs avoués ou dissimulés ?). Pour tirer de la presse autre chose que des impressions superficielles, il faut se livrer à des « analyses de contenu », après échantillonnage scientifiquement mené, et il faudrait en faire autant pour l'étude de la diffusion. Cela demande une initiation statistique et linguistique rarement réunies.

A propos des sources imprimées, se pose pour l'historien le problème de la bibliographie. On ne doit jamais se lancer dans une recherche sans avoir établi sur le sujet choisi une bibliographie complète (non seulement ouvrages, mais articles de revue, anciens et récents – les anciens travaux révélant la façon dont a été d'abord traitée la question, les plus récents pouvant la renouveler, et rien n'étant plus absurde que de refaire une recherche déjà réalisée). Cela dit, on a toujours le droit de reprendre une question déjà abordée par d'autres historiens, si l'on estime qu'il y a d'autres sources à exploiter, ou d'autres interprétations à donner à celles qui l'ont été.

Toute bibliographie doit être complète, précise (lieu, date, édition, nombre de pages) et nous avons déjà dit l'importance des références exactes, permettant au lecteur de remonter à l'ouvrage cité, et au besoin à ses sources. Cette bibliographie des travaux doit évidemment être séparée des sources imprimées consultées pour traiter une question. Ces sources sont les livres, brochures, journaux, tracts, pamphlets, etc... contemporains de la société mise à l'étude. Il peut arriver que certains de ces ouvrages se présentent eux-mêmes comme des travaux d'histoire traitant la question ; mais, du fait de leur situation dans le temps et dans la société étudiée, leur façon de présenter les faits, et leur interprétation, sont révélatrices et constituent une source. Inversement, il arrive que des ouvrages d'histoire révèlent davantage sur leur propre temps que sur le temps qu'ils sont censés étudier : ex. les histoires « nationales » du XIXe siècle disent davantage comment la France ou l'Allemagne du XIXe siècle se sont pensées, que ce qu'elles étaient au Moyen Age ou sous Charles – Quint.

D. Les source audio – visuelles.

Lucien FEBVRE proposait de distinguer un ère de l'image (Moyen Age des cathédrales), une ère du livre (XVIe – XVIIIe s.), une ère du journal (XIXe et première moitié du XXe s.) Aujourd'hui, nous en sommes à l'ère de l'audiovisuel, et une grande partie des hommes s'informe exclusivement au cinéma, à la télévision, à la radio. Par l'interview magnétophonique, une partie des témoignages sur notre temps ne sera plus source écrite. Le problème des documents audiovisuels comme source d'histoire est donc posé.

Il ne faut pas croire qu'il est exempt de pièges. En dehors des signes techniques qui peuvent dater une photographie, un disque, une bande, il est difficile d'identifier les lieux et le temps de ces témoignages. Il peuvent être falsifiés (on sait que les tribunaux rejettent généralement ce genre de témoignages). De récentes affaires (Watergate, Canard, enchaîné) prouvent que ce genre de sources peut être aussi mystérieux et controversé que les écrits. Enfin, rien de plus composé, de plus idéologiquement orienté que les « actualités » cinématographique ou télévisées. Ce sont des sources, mais toutes à soumettre à une critique. Cf. dans « Les méthodes de l'histoire » (Pléiade), l'article sur ce point de G. SADOUL ; quant au cinéma ouvre d'art, il est lui aussi source d'histoire, comme la littérature ou l'architecture. Le problème est d'interpréter ses révélations conscientes ou inconscientes sur une époque (Cf. sur le cinéma – histoire , les articles de Marc FERRO, dans les « Annales ». ESC).

II. Les types de documents à interpréter.

Nous avons déjà plusieurs fois signalé la distinction essentielle : documents subjectif, document objectif.

Il ne s'agit pas seulement de la distinction entre sources « narratives » et recherche dans les archives de documents authentiques et contemporains des épisodes étudiés ; il est exact que pendant des millénaire, les historiens se sont répétés les uns les autres sans aller aux sources, et que l'histoire sur documents « primaires » ne commence guère avant le XVIIIe s. voire le XIXe.

Mais, même dans les archives, et parmi les documents les plus authentiques, il faut bien distinguer entre une documentation subjective, qui expose les faits en vue de leur transmission, et une documentation objective, qui note les faits en vue d'une utilisation pratique qu'une falsification compromettrait. Par exemple, un document de corporation, ou de municipalité se plaint de la lourdeur des taxes sur le commerce : on peut tirer de son exposé un tableau écrasant sur cette lourdeur ; or si on prend des comptes au jour le jour d'un commerçant de la même époque, il arrive que, soit par dissimulation et fraude, soit parce que les taxes étaient en fait relativement bénignes, on observe des pourcentages très faibles comme incidence des droits sur les prix de revient du transport.

Prenons une grève : le patronat invoque, et fait publier, des chiffres en apparence convaincants sur l'incidence de telle augmentation des salaires dans ses prix de revient ; les journaux syndicaux font valoir les cas les plus extrêmes d'insuffisance des salaires ; si la grève a lieu, le patronat estime au minimum le pourcentage des arrêts

de travail, les syndicats au maximum, l'inspection du travail prenant généralement un moyen terme, pas forcément plus valable. Il faudrait disposer (c'est rare) des comptes journaliers de l'entreprise ou des entreprises intéressés pour savoir combien les travailleurs étaient réellement payés, et combien on en a payé lors des jours de grève. C'est un des exemples où on mesure le mieux que les descriptions de tels faits (par les journaux, ou par la police) ne sont pas des documents objectifs. Ceux-ci nous manquent souvent.

Un chiffre cité, une évaluation isolée, ne constituent jamais une preuve. Au XVIIIe s. les meilleurs auteurs espagnols croyaient que l'Espagne du Moyen Age avait nourri 70 millions d'habitants, ou au moins 20, il est probable qu'elle n'avait pas dépassé 5 ou 6. On ne raisonne sur des populations, sur des prix, qu'après reconstitution sur recensements, registres paroissiaux, ou sur comptes continus, notant au jour le jour les achats de telle ou telle denrée. Toutefois, les prix de marché sont objectivement enregistrés lorsqu'ils doivent faire foi (pour les paiements, pour les évaluations de rentes, etc.). C'est dans les fonds de faillite qu'on a trouvé les séries de comptes les plus authentiques, parce qu'elles ont été saisies par la justice pour la garantie des créanciers.

En somme il faut distinguer entre document volontaire (donc rédigé dans une intention : ex. rapport de conseil d'administration aux actionnaires, qui sera public), et document involontaire (comptes, en principe, à usage interne).

Pour les décisions politiques, il est souvent instructif de comparer les « mémoires » d'un responsable et les faits objectifs que l'on peut reconstituer (ordres donnés, notes de service...); même chose dans l'ordre militaire; intention n'est pas action. Saura-t-on jamais, pour l'incendie de Moscou en 1812, s'il fut ordonné par les Français, par certains éléments russes, par le peuple de Moscou? On n'a presque rien hors des « mémoires » des officiers de Napoléon. Aucun « ordre » écrit, naturellement. Et quand il s'agit d'actions populaires, on n'a généralement ni « mémoires » ni documents objectifs; seulement des actes; mais sur ceux-ci, des témoignages adverses, ou des « aveux » (obtenus comment?).

Le document « subjectif », naturellement, peut être utilisé – et en tant, justement, que signe d'une « mentalité », d'une « intention » proposée. Mais il a été compromis par l'usage qui en a été fait, presque exclusivement, pendant des siècles entiers, par une « histoire » impressionniste, fondée sur les « mémoires », les « témoignages », les « récits ». L'histoire positiviste a réagi en exigeant la « critique du témoignage ». On sait, par l'expérience judiciaire, combien elle est difficile.

D'où la nécessité d'une approche par traces écrites aussi proches que possible des « documents – objets » archéologiques, traces aussi « objectives », mais plus explicites.

Enfin on peut placer de grands espoirs dans une objectivation du subjectif par l'étude linguistique du « discours » et des types de discours, par l'étude statistique des thèmes traités, du vocabulaire employé, procédés qui devraient donner aux textes individuels (discours, articles de journaux, mémoires, appels, pamphlets, etc.) valeur objective et collective.

Cinquième leçon : les problèmes des archives.

I. Définition.

Les archives sont des ensembles de documents systematiquement conservés par des états, des administrations, des collectivités, des professions, des entreprises, des particuliers, au cours de leur activité, pour en garder témoignage (et au besoin s'en servir, pour faire appel aux précédents, établir des preuves, etc.).

Il importe de ne pas confondre les archives avec les « collections », constituées sur des critères divers, pour satisfaire à des curiosités ou à des besoins. Par exemple les hommes d'état du XVII^e siècle (Mazarin, Colbert) ont manifesté beaucoup d'intérêt à ce qui se passait en Espagne, alors puissance dominante ; ils ont ordonné de recopier tout ce qu'on pouvait de documentation sur ce pays ; de sorte qu'on trouve dans leurs « collections », conservées, par exemple, dans les bibliothèques (Arsenal, Mazarine, Nationale), des « fonds » entiers de manuscrits, copies de documents espagnols ; ce ne sont pas des « archives » ; il vaut mieux, en principe, voir en Espagne les originaux ; cela n'enlève rien à l'intérêt de ces collections, pour nous orienter, dès Paris, sur l'histoire espagnole ancienne ; mais elles ne sauraient remplacer une documentation constituée sur place, au fur et à mesure de sa production, dans l'état intéressé. Manuscrits et documents d'archives ne se confondent pas ; collections et fonds d'archives non plus ; bibliothèques et archives encore moins. Il nous arrive d'observer cette confusion chez des chercheurs débutants ; elle doit être dissipée. Bibliothèques et collections servent l'historien ; mais celui-ci doit savoir que les archives sont la base véritable de toute histoire.

II. Histoire des archives.

Rien n'est plus ancien que le souci des états (et parfois des particuliers) de conserver la trace écrite de leur activité. On peut consulter, dans « L'histoire et ses méthodes » (Pléiade), une chronologie de la « conservation des témoignages » où figurent les dates des premières archives : de Lagash (civilisation néo – sumérienne, -2900), de Larsa (Elamites), -2200, de Mari (archives royales, XIX^e s. av. JC, d'Ugarit (Ras-Shanra), et de Hattussah (Hittites), à Boghazköi (XV^e – XIII^e s. av. JC), de Tell-el-Amarna, archives égyptiennes du XIV^e s. av. JC. pour ne parler que des plus anciennes ; il s'agit, naturellement, de cylindres et de tablettes. Un peu plus tardivement (455-403 av. JC) on a trouvé des archives de banquiers babyloniens, malheureusement dispersées dans des collections diverses par les fouilleurs.

Les Grecs et les Romains eurent leurs archives (« Archeion » d'Athènes, « Tabularium » de Rome), malheureusement disparues ; Herculaneum et Pompei ont fourni quelques fragments d'archives privées. Mais l'Empire byzantin ne constitue d'archives systématiques qu'au Xe siècle.

Dans les débuts du Moyen Age occidental, le droit est souvent oral, et les souverains sont itinérants ; d'où la rareté des documents publics conservés (premiers actes mérovingiens conservés aux Archives nationales, 625 (papyrus) et 670 (parchemin).Rois, seigneurs, monastères, gardent pourtant leurs « titres » ; les fonds ecclésiastiques sont alors les mieux conservés.

Au XII^e siècle se constituent les premiers « trésors des chartes » et les couvents mettent sur registres (« cartulaires ») les actes les intéressants ; ils renseignent non seulement sur la vie de ces communautés, mais aussi sur l'organisation de toute la société qui en dépend. Les laïques suivent l'exemple, et réunissent en registres leurs titres (Ex. Libri feudorum, des comtes de Barcelone). Les rois de France le font avec les premiers registres de la chancellerie royale sous Philippe-Auguste et Saint Louis, mais il ne s'agit longtemps que des actes les plus importants. Les actes pontificaux et les actes royaux anglais sont à leur tour « enregistrés » ou « enrôlés » (rouleaux). Mais les états méridionaux (Naples, Aragon) et les cités méditerranéennes (Gênes) et flamandes sont en avance dans ce domaine de la conservation des documents. Jacques 1^{er} d'Aragon, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, conserve sa correspondance.

Aux XIV^e et XV^e siècles, ce sont surtout les organismes administratifs, judiciaires et financiers qui commencent à conserver non seulement les pièces essentielles mais l'ensemble des pièces justificatives : le « Parlement » de Paris, la « Chambre des Comptes », en France, en Angleterre « l'Echiquier » (celui-ci, comme la Chambre des Comptes en Navarre, prend même la responsabilité de l'ensemble des archives officielles). Au milieu du XIV^e siècle on commence à nommer des fonctionnaires pour la conservation des archives, et à faire figurer dans les traités l'obligation de céder les archives concernant un territoire si l'on cède ce territoire.

Cependant la notion d'« archives d'état » naît surtout au XVI^e siècle (auparavant demeurait encore l'idée que les archives appartenaient au souverain personnellement, ou à telle administration, corporation, etc.). Dans le troisième tiers de ce siècle apparaissent les « grands dépôts » : celui du château de Simancas pour l'Espagne (couronne de Castille, les autres « couronnes » gardant les leurs), le « State Paper Office » anglais en 1578, les Archives vaticanes en 1611. Les petits états d'Europe centrale et orientale inaugureront de leur côté un classement d'archives par dossiers d'affaires plus rationnellement organisés. Observons toutefois qu'une des règles de l'archivistique, quel que soit le mode de classement à l'origine, est le respect des fonds, c'est-à-dire la conservation, dans l'état exact où ils ont été remis par les administrations, des liasses ou des registres originaux. En effet, il est possible ainsi d'en reconstituer l'histoire, et d'avoir une règle stricte pour les retrouver. Si on laissait le classement aux critères des archivistes ou historiens, comme ces critères changent, on ne s'y reconnaîtrait plus.

Au XVIII^e siècle, les archives commencent à devenir l'affaire des historiens autant que des administrateurs ; alors commence le travail d'inventaire, et une science des archives (« archivistique ») se constitue. La concentration dans de grands dépôts se poursuit (Haus-Hof-und Staats Archiv de Vienne, Archives des Indes à Séville pour toute la documentation coloniale espagnole). En France, l'Ancien Régime n'a pourtant pas entièrement réglé le problème des papiers d'Etat : des ministres (Louvois, Vergennes), de hauts magistrats (chancelier Séguier) ont continué à considérer les papiers qu'ils avaient maniés comme leur propriété, et certains se trouvent encore dans les archives privées de leur famille, ou ont été dispersés lors de la Révolution.

La Révolution française change, en revanche, tout l'esprit de l'organisation et de la consultation des archives.

Elle dut réagir contre la tendance populaire à détruire les « titres », « privilèges », « charters », etc, considérés comme des preuves des droits abusifs (et dont il faut reconnaître qu'ils avaient beaucoup servi, au XVIIIe siècle, la « réaction seigneuriale », un métier, celui de « feudiste », s'étant spécialisé dans l'exploitation de ces papiers et parchemins pour justifier les plus anciens droits). Au cours de la guerre d'Espagne, en 1936, on a vu un phénomène populaire analogue, autour des archives des entreprises socialisées ; certains comités voulaient les détruire, d'autres en conserver la propriété ; aujourd'hui au contraire, dans la nationalisation des grandes propriétés du Pérou, les archives ont été centralisées et constituées en dépôt national.

La Révolution française posa en principe que tous les papiers publics devaient être conservés et pourraient être consultés par tout citoyen : furent organisées les « Archives Nationales » à Paris, des « archives départementales » à chaque chef-lieu de département, et des « archives municipales » dans chaque commune. Certains dépôts départementaux ont hérités archives provinciales plus importantes (Bourgogne, Languedoc).

En principe, tous les ministères versent périodiquement leurs archives aux Archives Nationales, qui les constituent en « séries », en dressent des inventaires, dont certains sont publiés (d'autres rapidement signalés sous forme d' « états sommaires »).

Toutefois, certains ministères – Guerre, Affaires Etrangères, Colonies, et aujourd'hui Finances – et quelques administrations (Préfecture de Police, Enregistrement) organisent eux-mêmes la conservation et la consultation de leurs archives. Les séries « ouvertes » - celles qui continuent à être alimentées par des versements – posent le problème du chevauchement entre l'utilité administrative (chaque administration doit pouvoir consulter ses propres papiers) et l'utilité scientifique (travail des historiens).

Deux grandes difficultés : 1) Le délai de consultation : en principe, on ne voit pas pourquoi des papiers versés aux Archives seraient inconsultables, et la tendance actuelle à traiter une histoire très contemporaine fait souhaiter une consultation des papiers les plus récents ; toutefois, tant que des hommes vivants, des politiques en cours, des intérêts directs ou indirects risquent de faire interférer histoire et politique quotidienne, il est difficile de concevoir une rapide livraison au public de certains dossiers « confidentiels » ; la règle au début de ce siècle était celle des « cinquante ans », délai jugé normal pour le passage de la « politique » à « l'histoire ». Après la guerre de 1939-45, où de nombreuses archives étrangères récentes furent ouvertes ou donnèrent lieu à des publications, une tendance sembla prévaloir en faveur d'une réduction des délais, à 30 ans au plus, et peut-être moins. Très récemment, une réaction contraire s'est manifestée ; les archives rapatriées des ex-colonies sont difficilement consultables ; les Finances tendent à fixer à cent ans le délai de consultation de leurs archives ; abus évident ; notons que, sous prétexte de « secret », les documents primaires des recensements de population ne sont pas publics.

2) Deuxième difficulté : le « pilon » ; tous les papiers ne peuvent être conservés ; le manque de place est la cauchemar des conservateurs d'archives ; dans un fonds livré par une administration, que conserver, que détruite ? Les critères actuels (intérêt des documents massifs, ouvrant des possibilités statistiques) sont à l'opposé des critères longtemps régnants (intérêt exclusif ou dominant pour les pièces

« exceptionnelles », « rares », de valeur surtout indivisible ou politique). Il y a eu, et il y a encore certainement, des destructions historiquement irréparables. Mais que faire ? Il faudrait organiser l'échantillonnage systématique, et lutter, même dans le domaine souvent essentiel des archives privées, contre la tendance à détruire périodiquement les papiers, par manque de place.

III. Les types de fonds d'archives.

a) Les archives politiques. Nous avons dit l'importance des « actes », traités, lois, et de documents préparatoires (discussions dans les conseils à divers niveaux, correspondances, dépêches, etc.) Ce fut le matériel longtemps le plus utilisé. J'ai signalé que sous l'Ancien Régime certains hauts personnages avaient gardé leurs papiers. Il ne faut pas se dissimuler que dans le domaine de la décision politique, le danger reste, dans les régimes même les plus démocratiques, les plus « ouverts », la disparition ou l'occultation des documents les plus révélateurs quant aux mécanismes d'information et de décision ; Charles MORAZE a dit un jour, au Congrès du Centenaire de 1848, d'après une expérience administrative personnelle : « n'ira aux Archives aucun des documents importants sortis sous le timbre du « cabinet ». « Ch. MORAZE en concluait que l'histoire politique était la moins pénétrable, et qu'il fallait lui préférer l'histoire des faits massifs, statistiquement reconstituables d'après des documents objectifs – ceux que personne ne songe à dissimuler. Reste à savoir si ce qu'on ne songe pas à dissimuler (dans un bilan, devant le fisc, etc.) n'est pas le moins important.

b) Les documents objectifs – subjectifs : on pourrait appeler ainsi tout l'effort d'information par exposés, rapports officiels ou officieux confidentiels ou non, tous entachés de subjectivisme (un préfet, un consul, un ambassadeur, autrefois un intendant, ont tous des préjugés, des intérêts (au sens le plus large) à préserver ou à dénoncer ; cependant, dûment critiqués, vérifiés par d'autres types de documentation, et surtout s'ils comportent des années chiffrées avec indication de leurs sources, des rapports informatifs de ce type peuvent dire beaucoup sur la situation, à telle date, de telle région intérieure, de tel pays étranger. De toute façon, ces documents sont des témoignages sur la façon dont, à cette date, cette situation était vue et présentée à ceux qu'elle intéressait.

c) Les documents judiciaires, très abondants, beaucoup moins utilisés jusqu'à présent, éclairent – disons plutôt éclaireraient s'ils étaient bien exploités. 1°) des problèmes d'économie : procès civils, saisies, faillites, séquestres, avec parfois des comptes ou des exposés sur le fonctionnement de tel type de production ou de revenus, 2°) des problèmes d'institutions et de droit : comment sont régies les relations d'homme à homme, d'homme à groupe, d'institutions à institutions, 3°) des changements – on des stabilités dans l'état des mœurs, de la criminalité, de la famille... 4°) de la psychologie individuelle et collective des magistrats, de la police, de l'état, du public, des accusés en matière criminelle ; l'évolution du droit pénal, des méthodes d'instruction, des applications de peine, ne renseigne pas seulement sur une conception théorique du droit mais sur les notions de délit, crime ordre, désordre, etc. Les dossiers de la justice militaire, aux archives de la Guerre, sont une source essentielle (bien que susceptible de critique, naturellement) pour l'épisode de la Commune.

d) Les archives militaires, plus généralement, ne concernent pas seulement les forces armées et leurs opérations ; les registres individuels des recrues, en temps de conscription universelle, révèlent les caractéristiques physiques, le niveau

d'alphabétisation et d'éducation, les domiciles successifs, les maladies, les condamnations éventuelles, d'une masse statistique significative ; mais, pour le XIXe siècle, on peut y ajouter tout un ensemble de conceptions sociales sur le service militaire, à propos du « remplacement » payant des soldats recrutés par tirage au sort ; même sur des pays étrangers (guerrilleros espagnols de 1808), les archives militaires sont quelquefois instructives.

e) Les archives à contenu démographique, économique, statistique, sont aujourd'hui les plus recherchées, après avoir été négligées, et souvent détruites ; mais si les données statistiques antérieures au XIXe siècle sont à la fois fragmentaires et criticables, et beaucoup plus vastes qu'on n'imagine parfois (le XVIIIe siècle a été partout saisi d'une certaine passion statistique), il existe des données individuelles mais statistiquement exploitables, dans trois types d'archives souvent bien conservées :

1°) Les archives paroissiales puis d'état civil, où sont consignés les décès, les mariages, et les naissances (d'abord baptêmes), obligatoirement depuis le XVIe siècle (Ordonnance de Villers-Cotterets) ; toute la démographie ancienne y est inscrite.

2°) Les archives notariales, où sont gardés les contrats privés, les contrats de mariage, les successions, les inventaires après décès, ce qui permet à la fois la reconstruction des fortunes, des habitudes, des types de biens, au moins pour une partie de la population.

3°) Les archives de l'enregistrement (moderne ou d'ancien régime) pour suivre la valeur des propriétés échangées, héritées, etc.

4°) Les archives économiques privées, livres de raison, livres de comptes, registres de comptes et de baux, pour la vie rurale, et archives d'entreprises pour la vie commerciale et industrielle, archives bancaires, enfin (nous en avons pour le XIVe siècle, sans remonter jusqu'aux Babyloniens).

Observons que ces dernières archives sont plus importantes pour l'observation micro – économique que pour les appréciations statistiques mais elles révèlent, pour un type d'entreprise, les mécanismes du gain.

N.B. Archives notariales et archives privées sont la propriété de ceux qui les conservent ; même confiées aux Archives publiques, il faut une autorisation pour les consulter.

IV. Les problèmes modernes des archives.

Ils sont posés par la masse croissante des documents produits, dont aucun n'est a priori négligeable dans l'estimation historique d'un moment. Aux USA on a constaté que la masse de papiers conservés entre 1931 et 1940 était deux fois plus forte que celle des papiers concernant les 150 années précédentes. Et le mouvement n'a cessé de s'accroître.

Il faut donc 1) assurer la conservation et le service des archives anciennes, selon les règles et habitudes qui avaient fait leurs preuves, et accélérer la mise en œuvre des instruments capables de les mieux exploiter : même dans ce domaine, l'usage des

microfilms, microfiches, et des méthodes informatiques pour les documents massifs, peuvent considérablement servir la recherche ; en revanche, il faut ne rien détruire et tout pouvoir consulter.

2) Pour les archives en voie de constitution, il faudrait s'assurer que les papiers primaires utilisés par les grandes services statistiques – INSEE, INED, service des Plans, etc... - sont conservés et classés, sous formes réduites et raisonnables, par un système d'échantillonnage scientifiquement conçu, et mises sur micro – documents.

3) Les mêmes règles devraient être appliquées dans les divers services publics, avec personnel spécialisé, mais règles de choix et conservation posées par des commissions d'historiens, d'administrateurs, d'économistes, de syndicats, etc. Suivant l'importance des documents à garder, chaque service pourrait conserver ses propres archives, ou les donner aux Archives nationales, départementales, etc., les bâtiments nécessaires étant construits au fur et à mesure des besoins.

4) Une prospection, et une réglementation, concernant les archives privées devraient prévoir la conservation et la mise à la disposition du public de celles-ci, sous les mêmes formes que pour les services publics dans les très grands services ou entreprises privés, sous forme de sondages et échantillonnages pour les archives moyennes et petites.

Cela étant, on pourrait constituer ce qu'on appelle ailleurs « banques de données », consultables par procédés informatiques, mais avec les précautions nécessaires pour que les références à des sources précises et authentiques restent possibles et assurées.

5) Il faudrait constituer, avec règles techniques spéciales, des archives de documents audio – visuels.

On se heurte évidemment, dans ce programme, à diverses contradictions : entre la publicité souhaitable (et parfois souhaitée) et la survivance du « secret » (public et privé), entre la nécessité de détruire une masse documentaire souvent inutile (qu'on songe aux multiples reproductions de tous les papiers, journaux, tracts, etc... dont quelques exemplaires, voire un seul, suffiraient aux historiens), et l'utilité, pour la technique sociale comme pour l'histoire, de pouvoir à chaque instant reconstituer un processus, entre la joie de la « trouvaille » archivistique d'autrefois, et l'espoir du maniement commode d'une information massive, entre la mentalité de l'historien, nullement indifférente mais désintéressée dans l'immédiat, et la mentalité de l'homme d'action, qui se rend rarement compte des services exacts de l'enquête rétrospective (les jeunes chercheurs qui ont eu affaire à des techniciens ou à des entrepreneurs dans ce type d'enquête ont souvent été frappés non de la méfiance qui leur était opposée, mais de l'incompréhension et de l'indifférence).

Tout historien, même modeste, même peu enclin à devenir chercheur spécialisé, doit avoir un minimum d'expérience dans la consultation des archives. On voit que l'éventail des problèmes posés par celles-ci est très largement ouvert.

Leçons 6 et 7. Les instruments de l'historien.

Les archives intéressent les chercheurs. Plus modestes sont, en apparence, les instruments du « métier d'historien » au niveau de l'étudiant ou du professeur d'histoire. Mais tous ceux qui s'occupent d'histoire ont en commun le besoin d'user rationnellement de livres, de collections, de revues, et d'ouvrages de référence documentaire.

Nous grouperons ici, sous les titres de leçons 6 et 7, d'une part les conseils pour l'usage de ce genre d'instruments, d'autre part les titres essentiels qu'il convient de connaître dans ce domaine, et qui constitueront une bibliographie sommaire, ronéotypée et distribuée.

On peut distinguer trois niveaux dans le travail d'un étudiant en histoire :

1) Le niveau des examens et concours, c'est-à-dire de la préparation matérielle minimale aux connaissances légitimement exigées sur la matière choisie.

Je souligne qu'il ne fait ni exagérer, ni minimiser, la notion de « savoir », la notion de « connaissances ». Certains s'imaginent qu'un étudiant d'histoire doit « savoir » des milliers de faits et de dates, et qu'il sera jugé sur la quantité. Ce que nous avons dit de la définition de l'histoire doit rassurer sur ce point. L'histoire n'est pas un entassement de faits, même exacts. Mais il ne faut pas s'imaginer davantage qu'on peut disserter sur ce que l'on ne sait pas, et enchaîner des considérations - fussent - elles hautement théoriques - sans invoquer un minimum de faits concrets et en commettant des erreurs sur les noms, les dates ou les événements.

Il faut donc avoir dans la tête - et, à défaut, sous la main - de quoi nourrir le schéma qui constituera un exposé historique.

Cela dit, en possession de ce minimum nécessaire de connaissance sur un épisode, un pays, un temps, il faut comprendre, raisonner, et le faire personnellement.

Il en résulte qu'on ne peut se contenter de répéter ce que dit un livre. Il faut le critiquer ou l'accepter, mais, de toute façon, le repenser. Du plus humble manuel au plus long ouvrages d'érudition, un livre n'est d'une part qu'un instrument - qui fournit un certain nombre de données peu contestables - et d'autre part qu'un modèle - exemple de construction ou d'exposé, qui peut séduire ou rebuter, convaincre ou laisser sceptique. Il faut donc assimiler sans se contenter de le reproduire le contenu d'un livre dont on se sert. Il faut, pour cela, prendre en note. 1) les faits qu'on juge important de retenir, 2) les interprétations qui semblent justes ou intéressantes.

Il faut le faire sur des fiches plutôt que sur des « cahiers », afin de rendre plus souple l'utilisation des notes ; on classe les fiches par sujets, avec, au besoin, des renvois alphabétiques ; on peut ainsi combiner les renseignements recueillis autour de divers thèmes, de divers sujets.

Un mot sur les citations. Il est rare qu'on ait intérêt à citer longuement une opinion d'historien, ou des phases de manuel. Un livre n'est pas une « autorité ». Chacun l'utilise à sa façon. Il m'est arrivé d'entendre des étudiants, prévenus qu'il

existait, sur un sujet précis, sur un problème d'histoire, deux (ou trois, ou quatre) interprétations diverses ou opposées, demander aussitôt « Monsieur, quelle est la bonne ? » Je répondais, bien entendu, celle qui vous paraîtra, à vous, la bonne, ou la meilleure. Simplement, je n'ai pas le droit de vous laisser croire qu'il n'y a, sur ce point, qu'une opinion commune, ou qu'une opinion valable. Lisez, réfléchissez, demandez-vous quel est l'auteur qui vous semble le plus convaincant.

Toutefois, à propos de citations, il en existe, au contraire, qui sont toujours utiles, parce qu'elles situent une idée, un personnage, un groupe. Ce sont les citations – courtes, non encombrantes – de textes empruntés au temps ou aux personnages que l'on étudie. Là, il s'agit de sources de témoignage, qu'il vaut toujours mieux donner sous leur forme originale (au besoin, dans leur langue) que par allusion.

Disons que comprendre une question est la condition préalable pour bien l'exposer. Lucien Febvre avait inscrit, à Strasbourg, sur son Institut d'Histoire, « que nul n'entre ici s'il n'est très intelligent » ; il entendait par là que, contrairement à ce que croient volontiers ceux pour qui l'histoire est alignement de faits, donc affaire de mémoire, alors que l'interprétation historique exige d'autant plus d'intelligence, de la part de ceux qui ont à la pratiquer, que la matière traitée est plus complexe, et la méthode d'analyse plus controversée.

Au niveau des examens, et des concours, universitaires, il faut donc savoir se servir des manuels, mais pas seulement des manuels. Il faut être capable de lire un article spécialisé, un livre important. Il faut aussi savoir se servir rapidement, pour préparer un TD ou un examen, des ouvrages de référence, du type des dictionnaires, des atlas, des chronologies.

Savoir trouver vite un renseignement, savoir résumer, savoir citer, savoir exposer : telle est la tâche quotidienne de l'étudiant et du professeur d'histoire. Mais le travail historique ne se borne pas à la préparation des examens, des concours, et de la leçon pédagogique. Il n'exerce à d'autres niveaux.

2) Le niveau de la préparation à la recherche. Les réformes en cours – et c'est un de leurs aspects les plus dangereux – tendent à compromettre la liaison nécessaire entre enseignement et recherche.

Le niveau de la « maîtrise » assurait cette liaison. La préparation d'un « mémoire », déjà original, devait obliger l'apprenti – historien à aller aux sources, c'est-à-dire aux archives, dont nous avons parlé, mais aussi à se servir d'une bibliographie, et à se familiariser avec des problématiques et des méthodes d'analyse des données qui sont traitées, elles aussi, dans des traités ou des articles qu'il faut connaître.

3) Le niveau de la culture historique en général, enfin, ne doit pas être oublié. Il devrait être un souci pour tous, et pas seulement pour les historiens. Il ne s'agit pas seulement (bien qu'il s'agisse aussi) d'une « culture historique désintéressée » - entendons enrichissante pour notre personnalité intime – mais aussi d'un « esprit historique » utile à notre métier (quel qu'il soit), à notre vie, à notre action. Car cet « esprit historique » consiste à savoir lire les journaux, critiquer l'information, replacer les problèmes d'actualité dans leur perspective, écouter un discours ou consulter un

ouvrage en situant leur sens social, et leurs intentions. L'éducation historique doit aboutir à nous faire analyser le présent avec les mêmes méthodes que le passé, à partir des facteurs profonds confrontés au quotidien superficiel.

A ces trois niveaux – pédagogie, recherche et culture – les instruments que nous allons signaler sont tous utiles, à des degrés divers. Mais, bien entendu, il n'est pas question d'énumérer des titres, mais de signaler des types.

1°) Les Guides et Introductions.

Ils sont généraux (du type des présentes leçons), et donnent à peu près les mêmes conseils que nous. Mais ils détaillent davantage les titres d'ouvrages et les exemples d'utilisation.

Quand ils sont spécialisés (en histoire de l'Antiquité, du Moyen Age, etc.) ils donnent encore plus de détails (sources, en particulier), avec un risque de surabondance pour les débutants. Ils restent, pour tout le monde, de répertoires utiles, et sont nécessaires pour le chercheur débutant (maîtrise), ou l'étudiant avancé (bibliographies des grands concours).

2°) Les Manuels.

Je recommande de ne pas oublier les **manuels d'.....G.LEFEBVRE** sur la Révolution et l'Empire) sont des exposés « classiques », qu'il faut connaître.

D'autres collections s'essaient davantage à la synthèse, soit par périodes (« Histoire générale des civilisations », dirigée par Maurice CROUZET aux PUF), soit par « aires culturelles » (« Destins du monde », chez Colin), certaines collections insistant plus que d'autres sur le monde tout-à-fait contemporain (ex. les 3 vols. de M. RONCAYOLO sur notre temps, comme conclusion de la collection « Le monde et son histoire », chez Laffont.).

Je renvoie à la bibliographie ci-jointe pour les autres types de collections, traitant d'aspects partiels (histoires des sciences, des techniques, des religions, des cultures, etc.) ; notons que la collection « L'évolution de l'humanité », inachevée, mais importante par certains ouvrages fondamentaux, est aujourd'hui, au moins pour ceux-ci, rééditée en livres de poche. Et n'oublions pas que des collections semblables paraissent à l'étranger, ce qui rend utile, et parfois nécessaire, pour ceux qui lisent d'autres langues que le français (et cela est fondamental pour un historien), le recours à de telles collections, à de tels ouvrages.

Ces « histoires générales » (en fait orientées vers des aspects préférentiels) sont un instrument de culture plus que d'information ; on n'y trouve guère d'exposés suivis d'événements ; la plupart, cependant, par des index, des cartes, des chronologies, promettent de rétablir les séquences et les localisations essentielles ; n'oublions pas que ces collections, assez luxueuses et malheureusement chères, fournissent une bonne iconographie, des illustrations qui évoquent les temps, les milieux étudiés, et peuvent être utilisés pédagogiquement pour des leçons, des exposés, en les rendant plus vivants.

3°) Les ouvrages de référence : dictionnaires, atlas, etc.

Il faut disposer d'un dictionnaire élémentaire au moins, et si possible d'un dictionnaire de dimensions moyennes pour pouvoir, à chaque instant, vérifier un nom, une date, une orthographe, eu en lieu.

En cas de leçon de concours, ou de recherche particulière, il faut pouvoir consulter en bibliothèque, les diverses encyclopédies, les unes alphabétiques, les autres systématiques (cf. bibliographie), françaises et étrangères, et parfois les encyclopédies spécialisées (Antiquité, Islam, dictionnaires de biographie...etc.). Certes, elles ne remplacent ni les cours, ni les manuels, ni les histoires générales, et elles ne sont pas toujours sûres. Je me souviens cependant qu'au temps où je passais la licence, un sujet d'examen ayant porté sur la « Hanse germanique », point qui n'avait pas été traité par le professeur, le seul candidat reçu fut celui qui, la veille de l'examen, ayant saisi l'importance du sujet, avait lu l'article « Hanse » dans la « Grande Encyclopédie ». C'est anecdotique, et je ne recommande pas la méthode. Mais je veux dire qu'un renseignement qui manque, un « trou » dont on prend conscience au dernier moment, peuvent exiger un recours à ce type d'instruments.

Les Atlas sont nécessaires, car on ne doit jamais prononcer un nom de lieu, ou lire une indication géographique, si on ne sait pas le plus tôt possible, l'identifier sur une carte. Les Atlas ont des index qui renvoient aux fragments de cartes intéressés.

Il y a, dans certains concours, un problème des chronologies : pour aider la mémoire des candidats, on leur fournit une sélection de faits et de dates. Si le jury la fournit, l'inconvénient est que le candidat se croit obligé de tout utiliser, ou s'affole s'il ne reconnaît pas les événements cités.

Mais une chronologie objective, imprimée sans référence au sujet traité, est en revanche une aide excellente pour retrouver les faits saillants, pour les situer dans un ensemble mondial, à condition, bien entendu, de ne pas se perdre dans la consultation.

Dans la même ordre d'idées, et pour la culture historique de chacun, j'ai signalé l'intérêt des tableaux « synchrooptiques » de l'Allemand PETERS qui permettent de saisir les correspondances chronologiques entre grands faits scientifiques et techniques, grandes mutations économiques, grands événements politiques, vie des grands hommes de dimensions mondiales, et dates des grandes œuvres littéraires et artistiques. Ces tableaux montrent aussi combien nous savons peu de choses sur les siècles un peu lointains, et combien nous savons trop de choses sur les deux ou trois derniers.

Je veux enfin insister sur la documentation statistique, dans les « Annuaires » nationaux et internationaux, « ces grands livres d'histoire », a dit E. Labrousse, car c'est dans les chiffres que l'on peut suivre les transformations, les bonds en avant, les stagnations, etc...de la production et des échanges, de la démographie et de l'instruction, etc...A votre niveau, n'oubliez pas les « Images du monde » (statistique annuelles internationales), et les « Tableaux de l'économie française » (édition de poche des Annuaires français).

4° Les revues sont des instruments de travail essentiels (cf. ce que j'en dis dans la bibliographie ci-contre). Suivant le genre de travail à effectuer, une revue se consulte (d'après une indication bibliographique, on se reporte à tel article, de telle date...), ou

bien cela se dépouille (ayant à traiter tel sujet, je dois voir, d'après les index et tables des matières d'abord), ce que telle revue, générales ou spécialisée, a pu, de telle date à telle autre, publier sur le sujet.

5° Les grands travaux historiques. J'ai indiqué (cf. bibliographie) la distinction entre grands travaux classiques, que tout historien se doit d'avoir lu, et finit toujours par lire à l'occasion de tel ou tel de ses sourcis (Michelet, Pierrenne, Febvre, Rostovtzeff...), et les travaux d'érudition récents, dont les exposés du type « manuel » n'ont pas encore pu enregistrer les apports, et dont la connaissance témoigne du désir de chaque historien d'être « à jour » dans le domaine des connaissances.

Là encore, il est évident que l'étudiant doit prendre contact avec ces travaux spécialisés progressivement, à l'occasion de ses programmes particuliers, car il se noierait facilement s'il voulait tout connaître. Mais il ne doit pas se limiter aux manuels, et donc doit prendre contact avec les œuvres qui ont nourri ceux-ci, ne serait-ce que pour se rendre compte qu'en histoire « on n'invente pas » ; on cherche, et on rectifie.

Les « thèses de poche » présentent le danger de laisser croire, faute d'appareil érudit (notes, références, sources) que le travail historique se fait tout seul. Il faut donc, si on les consulte ou les acquiert, regarder au moins une fois, pour apercevoir cet appareil érudit, l'œuvre originale.

Il faut aussi apprendre à manier les index (quand il y en a) ; si on s'intéresse, pour une leçon, un exposé, etc., disons à Colbert, il serait inadmissible de ne pas voir ce qu'en disent les travaux de Goubert ; mais il ne parle pas partout de Colbert ; il faut alors voir dans les index les passages où il ne parle. Quand il y a des index – matières, c'est encore plus commode pour se guider (où tel auteur parle-t-il de mercantilisme, de douanes, ou de population, ou de folklore, etc...)

6° Les bibliographies.

Dresser une bibliographie, dès qu'on traite un sujet, est essentiel. Bien sûr, la longueur, le détail de la bibliographie, ne sont pas les mêmes pour un exposé de TD et pour une thèse.

Mais ce qui importe, à n'importe quel niveau, c'est de ne pas oublier 1) les ouvrages essentiels qui éclairent les sujet 2) éventuellement, les derniers apports (en particulier les articles de revue) qui le modifient ou le renouvellent.

Une bibliographie consiste donc 1°) dans une conscience de sources essentielles, 2) dans une mise au point des apports récents.

Les indications données d'autre part indiquent comment on peut s'adresser, pour ces prises de conscience et mises au point, à des instruments divers, depuis les revues courantes et les index, jusqu'aux publications bibliographiques spécialisées et aux fichiers des bibliothèques.

7° Les recueils de textes et de documents, enfin, fournissent les citations utiles dont j'ai dit, au début, les possibles utilisations ; pour la culture de l'historien, mieux

vaut encore aller, grâce au livre de Poche, aux grandes textes classiques, qu'à leurs « morceaux choisis » (à « choisir » il vaut toujours mieux choisir soi-même).

Pour les images qui peuvent être utilisées et commentées dans des exposés et des cours, la Documentation Française fournit des collections systématiques utiles.

Leçon 8. Les étapes de la critique

J'entends par « étapes » deux choses distinctes, et, bien entendu, parentes.

1) Les conquêtes successives, dans l'histoire de l'histoire, de la curiosité et des techniques critiques, dont nous avons déjà dit un mot : a) l'humanisme et la Réforme, pour la critique des textes anciens et sacrés, b) l'invention des tests d'authenticité par Mabillon pour les documents médiévaux, c) le souci de critique du témoignage mis au centre de la méthode historique par l'école positiviste, d) la constitution, sous nos yeux, de toutes sortes d'exigences et d'appareils critiques, marxiste, psychanalytique, linguistique, etc.

2) Ces étapes historiques de la conquête critique sont aussi les étapes des opérations de l'historien au travail : critique matérielle du document, critique de sa signification, de son contenu, opérations qui partent de techniques matérielles, concrètes, pour aboutir aux plus complexes des mises en doute, des mises en question idéologiques ou psychologiques.

Sans revenir sur les étapes historiques déjà signalées (leçon 2), examinons maintenant les opérations critiques dans le travail de l'historien.

I. Critique des travaux antérieurs, de la transmission des affirmations.

M. I. MARROU observe que le premier pas de l'histoire (Hellanicos de Mitylène) fut une critique des traditions existantes. Tous les progrès historiques ont une origine de même nature. Les grands historiens ont souvent dû leurs meilleurs succès à des polémiques contre des traditions ou des ouvrages dont les erreurs mêmes leur paraissaient suggestives : ex. Marx et Engels contre Dühring, Lucien Febvre contre Abel Lefranc à propos de Rabelais, Sánchez Albornoz contre Américo Castro pour la formation de l'Espagne. Toute « revision » d'un courant idéologique, même si cette revision est idéologique elle-même, fait progresser à la fois connaissance et compréhension. Il n'y a pas de « vérité historique » figée. A condition, bien sûr, que la polémique apporte du nouveau, du constructif. Mais elle commence par la critique.

Et cela est d'autant plus vrai que beaucoup d'historiens se contentent de reproduire leurs prédécesseurs, de les « transmettre ». Textes mal lus, dates fausses, se « transmettent » ainsi parfois pendant des siècles avant rectification. Et ceci à la fois dans le détail des faits ou des chiffres, et dans les jugements, comme « vérités reçues ».

Un exemple : en matière d'histoire des idées économiques, le premier grand manuel français, de M. Gonnard, date de 1921. Il donnait, sur les Espagnols du XVIIe siècle, placés devant l'afflux des métaux précieux venus d'Amérique, un jugement tranchant, sûr de lui ; les Espagnols, disait-il, n'avaient songé qu'à conserver le métal

précieux par la législation et par la force, et, n'ayant rien compris aux « lois économiques », s'étaient ruinés. Or, depuis 1921, ont paru, sur le phénomène lui-même et sur son interprétation par les Espagnols du temps, de nombreux ouvrages et publications de textes qui ne laissent aucun doute sur la conscience des réalités dont ces Espagnols ont fait preuve, au point qu'on peut découvrir chez eux les embryons des théories économiques et monétaires les plus modernes et les plus subtiles. Et cependant, vers 1960, les phrases tranchantes de Gonnard sur l'ignorance des Espagnols du XVII^e siècle continuaient à figurer dans les meilleurs manuels. Je les ai dénoncées dans un article, textes à l'appui. Il y a dix ans. A peine s'en est-on aperçu. Les plus récents manuels s'impriment sans modification. Voilà pour les dangers de la transmission des jugements.

J'ajoute que, pour le détail des faits et des noms, Gonnard avait, en 1921, accompagné ses affirmations de quelques noms espagnols entre parenthèses. Plusieurs étaient mal cités, mal orthographiés. Chose, sans doute, sans grande importance au niveau d'un manuel. Mais il en résulta que le moine roussillonnais Giginta, cité sous le nom Gignita, figure sous cette orthographe fautive dans le « Dictionnaire l'Economie politique » publié aux PUF au cours des années 1950. Autrement dit, on peut faire figurer dans un dictionnaire un auteur qu'on n'a pas lu, ni même identifié, à une place alphabétique qui ne lui convient pas, et pour le qualifier, d'après une indication de troisième main. Si j'ajoute que le choix ne s'imposait pas, car il s'agit du théoricien le moins important de la période, dont les plus grands ne sont pas cités dans le « Dictionnaire », on mesure les absurdités à quoi peut conduire l'acceptation non critique d'une autorité.

Concluons. Non sur le conseil d'être « hypercritiques ». Mais sur celui d'être prudents. N'acceptons pas les idées reçues, et méfions-nous des précisions apparentes et mal transmises. Avant de transmettre nous-même, remontons au dernier mot de la bibliographie, si possible aux sources, et au moins aux textes auxquels nous sommes amenés à faire allusion. Ayons, en tous cas, pleine conscience du danger des répétitions non vérifiées.

II. Critique des documents, des textes et des témoignages.

L'ouvrage longtemps classique de l'école positiviste – l'« Introduction aux études historiques » de Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS – date de 1898. Elle a été soumise à de dures et justes critiques, aussi bien par Lucien FEBVRE, qui se refusait à réduire l'histoire à une vérification minutieuse de petits faits, que par H.I. MARROUS, qui ne pense pas que l'historien doit (ni peut) s'effacer derrière une « objectivité » purement matérielle. Ne croyons pas cependant que « l'Introduction » de SEIGNOBOS et LANGLOIS, œuvre imprégnée de toute la culture de son temps (des leçons, en particulier, de l'érudition allemande) était une œuvre médiocre, et que toutes les indications en soient négligées. Nous avons d'autres exigences. Cela ne signifie pas que les règles critiques posées il y a trois quarts de siècle sont périmées.

Ce qui reste le plus solide a trait à ce qu'on appelle la critique externe du document, à l'établissement de sa validité matérielle.

1. Critique externe (ou « d'érudition »).

Il y a la critique d'authenticité dont nous avons dit un mot à propos de la « diplomatique », préoccupation majeure des médiévistes à cause, à la fois, de la rareté relative des documents et de l'abondance, parmi eux, des faux volontaires. Nous avons dit quelles techniques spécialisées pouvaient reposer sur les signes matériels – supports de l'écriture, écriture même, formules employées, signatures, sceaux, etc. – ou sur les signes plus globalement culturels – anachronismes proprement dits, mais aussi anachronismes « de style » : dans quelle mesure, se demande H. I. MARROU, un homme du XI^e siècle est-il capable, en rédigeant un faux, de « faire carolingien » ? Observons que c'est un problème très large : comment déceler, par exemple, les raisons pour lesquelles ont été acceptées, puis reconnues fausses, certaines épopées – pastiches du XIX^e siècle, basques ou scandinaves ?

Il y a la critique de restitution ; tous les documents ne sont pas originaux ; beaucoup sont transmis par copies, ce qui ne leur enlève rien de leur intérêt, si la copie est bonne. Mais l'est-elle ? Les publications elles – mêmes (recueils savants d'anciens textes publiés au XVIII^e ou au XIX^e siècle) ne sont pas toujours sans défauts.

Cela pose le problème des éditions critiques de textes importants. C'est un exercice d'érudition que l'on propose assez souvent aux jeunes historiens. Il s'agit de retrouver tous les manuscrits, de les comparer. Le plus ancien n'est pas nécessairement le meilleur (s'il s'agit d'une copie). Nous avons vu qu'une erreur ne devient pas vérité parce qu'elle se répète dans le plus grand nombre des copies. Il y a donc toute une science de l'emendatio – c'est-à-dire de la correction des textes anciens. Certains érudits, se prenant à leur jeu, ont pu, il est vrai, parvenir à des présentations un peu trop personnelles des textes.

Aujourd'hui, de nouvelles techniques de vérification et de confrontation des textes sont en expérimentation. L'informatique est un instrument efficace de la critique. Elle décèle des trous, des filières, des contradictions que l'étude artisanale ne suffisait pas à détecter. D'autre part, la photocopie permet les confrontations rapides que ne pouvaient faire commodément les érudits d'autrefois. A Paris fonctionne un « Institut d'histoire des textes » qui se consacre à ces exercices.

Bien que ce soit le Moyen Age qui a surtout inspiré ces besoins et ces méthodes d'authentification, d'identification, de critique, ne croyons pas que l'archéologie, ou que les temps modernes et contemporains, peuvent se passer de « critique externe » :

1^o) Il y a des faux archéologiques ; en Egypte ou en Tunisie, la fabrication de petits objets anciens est une industrie artisanale ; mais des doutes existent à d'autres niveaux ; j'ai entendu contester, par un archéologue connu, l'authenticité d'une des pièces les plus célèbres de l'archéologie ibérique, la « Dame d'Elche », découverte par un archéologue français, long-temps au Louvre, puis redonnée à l'Espagne, vers 1940, et depuis lors au Musée archéologique de Madrid ; je n'ai aucune opinion sur la question, mais l'archéologue donnait en privé des objections techniques à l'authenticité de la pièce, sans les avoir jamais rendues publiques, pour ne pas choquer les « idées reçues » (ou peut-être parce qu'il n'était pas sûr de ses arguments ?).

2^o) Il y a des « faux » fameux dans l'histoire contemporaine, ne serait-ce que le fameux « faux patriotique » d'Henry au cours de l'Affaire Dreyfus. Donc tout historien soucieux de vérité peut avoir à se poser le problème de l'authenticité d'une pièce, d'un

texte. Cependant, en histoire contemporaine, le danger majeur est de faire confiance à la transmission des textes par les ouvrages d'histoire, qui peut être exacte dans le détail, mais trompeuse dans les coupures, tronquages, etc...

3°) Il y a enfin, en histoire contemporaine, les « fausses nouvelles ». Un journal parisien avait raconté l'arrivée en Amérique des aviateurs Nungesser et Coli, alors qu'ils s'étaient noyés dans l'Atlantique. En principe, la multiplicité des informations devrait rapidement redresser des erreurs de ce genre. Mais quand de grands intérêts économiques ou politiques sont engagés, cette multiplicité peut devenir à son tour source d'erreurs. Je lis en ce moment une thèse sur le bombardement de Guernica, en avril 1937, pendant la guerre d'Espagne ; son intérêt ne réside pas à rétablir la « vérité » sur un fait qui avait été vécu par des milliers de gens, et décrit « de visu » par deux ou trois journalistes ; il réside dans la reconstitution heure par heure des transmissions de la nouvelle, des déformations subies, des dépêches et des démentis, des silences imposés, des doutes jetés, qui font qu'aujourd'hui encore les versions les plus contradictoires circulent, sont controversées, se reforment. L'établissement d'un fait est ici moins intéressant que la critique de l'information.

Concluons : s'il est vrai que la réflexion de l'historien ne peut s'en tenir à cette technique de l'établissement des faits et de l'authentification des textes, il reste qu'un fait non établi ou un texte mal connu ne peut fonder une réflexion valable.

2. Critique interne classique.

La critique historique rejoint ici la « critique du témoignage » souvent traitée par les psychologues et les juristes. N'importe quel accident, incident, ou crime, révèle quotidiennement la fragilité du témoignage, même « oculaire », et même désintéressé.

Cela ne doit pas empêcher l'historien, s'il doit évoquer un fait précis, de préciser d'après quoi, ou d'après qui, il est amené à le relater, et de procéder aux traditionnelles enquêtes.

a) Crédibilité d'un témoignage : unicité ou multiplicité des témoins ; dans les second cas, accords et contradictions ; place du témoin s'il est témoin « oculaire » ; possibilité ou probabilité d'avoir perçu ce qu'il affirme avoir vu ; compétence s'il donne une opinion de type technique, etc., etc...

Liberté de l'homme qui porte le témoignage (par exemple, dans l'étude citée sur Guernica, les témoins ayant subi le bombardement ne parlent pas de même façon avant et après la prise de la ville par les franquistes ; tous (entendons tous ceux dont on a invoqué le témoignage) changent de ton ; quelques-uns changent d'avis ; ils subissent évidemment une « pression » ; mais on pourrait objecter qu'ils en subissaient, dans leurs premiers témoignages, une autre ; en fait, il n'est pas difficile d'apercevoir les évidences contre lesquelles aucun n'ose aller, tandis que les interprétations partisans ferment les yeux même sur ces évidences).

Alors, bien entendu, intervient la question : le témoin a-t-il voulu tromper ? Y avait-il quelque intérêt, personnel ou collectif ? C'est le problème dur roman – policier ; pour certains épisodes de détail, où l'histoire a pourtant intérêt à se reconnaître, elle se fait, en réalité, « roman – policier » ; et, serait-on tenté de dire, pour une excellente

raison : c'est que la police y intervient ; malheureusement, cet aspect de l'histoire séduit trop le public, qui finirait par l'y réduire : le rôle de Fouché sous Napoléon, la bombe de l'anarchiste Vaillant à la Chambre, ou le suicide de Stavisky, ne sont pas « l'histoire » ; mais ils en font partie ; c'est comme signe que la « petite » histoire se transforme en « grande » histoire ; si celle-ci fait allusion à des « faits » de ce genre, il faut d'abord qu'ils soient bien établis.

Plus vaste est le domaine de la critique des témoignages collectifs ; Lucien Febvre a mis en lumière (cf. Au cœur religieux du XVIe s.p. 295 et suiv. article des « Annales » t. V. 1950), sous le titre « De l'à peu près à la précision en passant par ouï-dire », combien un voyageur du XVIIe siècle, cultivé, curieux de savoir, scientifique en un sens, accepte, sur certains points, les traditions ou affirmations qui nous semblent les plus saugrenues. Et cela n'est pas moins net aujourd'hui.

b) Dès lors, les interprétations des faits sont encore plus variées et incertaines que les témoignages même. Les textes renseignent davantage sur l'auteur que sur ce qu'il dit. Et encore faut-il signaler ici un piège commun, quand il s'agit de textes anciens ; les auteurs anciens (XVIe, XVIIe s. encore) se contentent souvent de citer d'autres auteurs (antiques, par exemple), et ils ne préviennent pas toujours ; on peut alors confondre un pensée avec un emprunt ; l'emprunt lui-même est significatif ; mais il faut éviter d'attribuer au XVIe siècle une formule morale ou politique de Cicéron.

3. Nouvelles voies de la critique interne.

H.I. MARROU insiste sur la notion de compréhension ; on ne peut interpréter ni les témoins – ni même les historiens – sans tenir compte de ce qu'il appelle leur « psychanalyse existentielle », entendons les tendances profondes de leur être. Si on les « comprend » mal, il est inutile, voire dangereux, de les utiliser comme significatifs. MARROU applique cette notion, en particulier, aux problèmes de l'histoire du christianisme ; il a lui-même révisé, après approfondissement, sa première « compréhension » de St Augustin.

La psychanalyse tout court, comme chef de l'humain, a-t-elle renversé ou renouvelé les analyses historiques ? Il est certain qu'en matière de critique et d'interprétation soit des attitudes individuelles, soit des attitudes collectives, la psychanalyse nous oblige à réviser les « trucs » superficiels de la « critique du témoignage ». Dans la mesure où un personnage a joué un rôle historique important, il ne peut être indifférent de connaître les traits profonds de ses comportements individuels ; ce qui, bien entendu, ne justifie pas les ouvrages, sérieux ou romancés, qui voudraient réduire le phénomène national – socialiste à la psychanalyse d'Hitler. Il est vrai qu'on peut tenter, comme W. Reich, de rechercher s'il n'y a pas de liens entre les structures mentales issues de certains phénomènes sociologiques (morales sociales liées à des types de propriété, et aux rapports familiaux qu'ils déterminent), et qui font qu'une masse se reconnaît dans un « führer », s'identifie avec lui. De même, on a pu chercher des explications psychanalytiques aux comportements des foules ou des armées. Et, dès lors, la critique des textes et celle des témoignages est obligée de passer par des voies très différentes de la critique classique. Le vocabulaire, les silences, les mensonges, les attitudes, exigent de nouveaux examens.

Même dans l'histoire de la pensée, les travaux de Michel FOUCAULT tendent à montrer les limites de la liberté de l'homme dans la conscience qu'il prend de certains phénomènes (maladie, folie, répression), et dans les visions successives qu'il a des disciplines scientifiques («histoire naturelle», grammaire). Autrement dit, les écrits d'une certaine époque sur un thème donné reflètent une structure de pensée commune, qu'il faut reconstituer pour bien situer les textes. C'est un autre aspect de la « critique ». Toutefois, en exagérant dans ce sens, on risque de ne pas voir les novateurs et leur rôle. Il faut donc soumettre tout texte à une comparaison avec le plus grand nombre possible de textes du même temps, pour dégager les structures communes, les germes de pensées nouvelles.

La critique marxiste des idéologies oblige elle aussi à de nouveaux questionnaires devant un auteur, un texte, un témoignage : la structure des mentalités comportent en effet des facteurs de classe ; l'appartenance à une classe sociale ne situe pas immédiatement, automatiquement, le témoin d'un temps et d'une société ; mais les intérêts, les solidarités, les éducations, les fréquentations, font qu'une situation, et même un simple événement, ne sont pas interprétés dans la même perspective par un diplomate conservateur et par un militant ouvrier ; quand cela est assez évident, et consciemment exprimé, toute critique en tiendra compte ; mais il arrive souvent que la réaction profonde – et même la simple notation du fait, par acceptation ou rejet spontanés d'une interprétation probable de l'événement – ne sont pas les mêmes chez deux personnages socialement dissemblables. On voit les nombreuses questions qu'il faut se poser avant d'accepter ce que nous dit un « témoin ».

La critique objective du discours peut constituer, si elle se développe, le principe d'une nouvelle « critique interne ». Le langage est en effet le signe involontaire d'une structure de la pensée. La « sémantique historique » devra étudier l'apparition des mots, l'évolution de leur sens, la fréquence de leur utilisation, et le « discours », analysé avec l'aide des linguistes, devient alors un témoignage objectif sur la façon dont les faits eux-mêmes sont saisis, transmis, acceptés ou rejetés.

Conclusions sur l'opération critique. La « critique » est un des aspects majeurs du métier d'historien, et elle l'est aussi pour « l'esprit historique » quotidien qui doit informer notre jugement sur ce que nous voyons et entendons.

Une précaution cependant : ne cédon pas à l'hypercritique, au scepticisme qui rapidement nous ferait dire que toute information est fautive ou insuffisante, ou déformée, et ne peut donc fonder aucune connaissance, aucune science de la matière historique. Celle-ci est plus massive et complexe que l'accumulation des « témoignages » et des « documents ». Il est vrai qu'il y a aussi une critique des documents massifs – qui tourne parfois à l'hypercritique (récemment, l'économiste Morgenstern a vivement critiqué la confiance aux statistiques, même américaine). Ici encore, il faut procéder aux critiques nécessaires. Il ne faut pas renoncer à utiliser.

Leçon 9. L'organisation de la matière historique : structures, modèles.

Les données historiques (de toute sorte) une fois réunies et critiquées, il ne faut pas se contenter d'aligner des fiches ; il faut « construire » l'histoire.

Toute opération scientifique est « construction » de l'esprit. L'historien à son tour « construit », autant qu'il le peut, l'objet de sa réflexion, qui est la matière historique dans sa complexité, et la logique de ses changements internes.

Mais cela suppose que cette matière même a une « structure » ; si elle était « n'importe comment », on ne pourrait ni raisonner ni agir sur elle.

Le langage actuel du « structuralisme » n'a de neuf que le fait qu'il s'applique depuis peu de temps, en apparence au moins, aux faits sociaux et aux sciences humaines. Pour l'histoire, tant qu'on a cru qu'elle était la manifestation par l'événement d'une part d'acte de volonté arbitraires, d'autre part de hasards totalement étrangers à l'humain (accidents, etc.), elle n'apparaissait pas comme scientifiquement pensable. Quand on s'est rendu compte du fait que les combinaisons entre volontés apparemment libres (mais en réalité massivement orientées par les pressions collectives), et d'autre part faits non-humains (mais non entièrement « fortuits » : climats, ressources, etc...), pouvaient avoir comme résultat des réalités sociales objectives, on a progressivement admis que ces réalités pourraient être scientifiquement étudiées et exprimées. Nous en avons vu le pressentiment chez Voltaire, Condorcet, l'explicitation chez Marx.

Les difficultés récemment apparues au sein des « sciences humaines » - que certains veulent distinguer des « sciences sociales » - viennent de ce que les premières sont à la recherche d'une « anthropologie » (science de l'homme en soi), formalisable dans le continu, dans le stationnaire, tandis que l'histoire s'intéresse aux faits sociaux globaux, et en mouvement relativement rapide (« histoire chaude » ou « cumulative », de Lévi-Strauss, opposée à « l'histoire froide », domaine de l'ethnologue).

Observons que le mot de structure présente certains dangers :

1) Il suggère, par l'idée même de « construction » une image d'objet fini, pensé à l'avance, peut-être harmonieux, comme en vertu d'une volonté supérieure : c'est l'image idéaliste, voire souvent théologique, que toutes les sociétés, dans l'idéologie de leurs classes dominantes, ont cru pouvoir donner d'elles-mêmes ; elles ont pris leur logique interne pour une logique justificatrice et éternelle ; or il n'en est nullement ainsi, et les structures sociales doivent être analysées dans leurs contradictions et leurs changements d'équilibre autant que dans leur harmonie ;

2) En histoire comme dans toute science, mais infiniment plus que dans les sciences de la nature, la construction par l'esprit d'un schéma explicatif ne peut être confondu avec chaque objet concret relevant de ce schéma ; le jeu entre l'empirisme – qui nous incite à nous en tenir à l'objet étudié – et l'idéalisme – qui nous incite à nous en tenir au schéma en nous désintéressant de l'objet concret – est extrêmement difficile ; beaucoup d'historiens s'en tiennent aux descriptions concrètes ; mais rien n'est plus irritant qu'un schéma non appliqué.

3) Comment classer l'histoire auprès des sciences « formalisables » (linguistique, ethnologie, etc.) ? Voyons ce que propose Claude Lévi-Strauss : « ... nous ne voulons pas dire que la vie sociale, les rapports entre l'homme et la nature, sont une projections, sinon même un résultat, d'un jeu conceptuel qui se déroulerait dans l'esprit... sans mettre en cause l'indéniable primat des infrastructures, nous croyons qu'entre praxis et pratiques s'intercale toujours un médiateur, qui est le schème

conceptuel, par duquel une matière et une forme, dépourvues l'une et l'autre d'existence indépendante, s'accomplissent comme structures, c'est-à-dire comme êtres à la fois empiriques et intelligibles.

C'est à cette théorie des superstructures, à peine esquissée par Marx, que nous souhaitons contribuer, réservant à l'histoire – assistée par la démographie, la technologie, la géographie historique et l'ethnographie – le soin de développer l'étude des infrastructures proprement dites, qui ne peuvent être principalement la nôtre, parce que l'ethnologie est d'abord une psychologie. »

Ainsi l'histoire s'occuperait exclusivement des infrastructures matérielles, l'ethnographie exclusivement de la psychologie dans des groupes pratiquement exclus de l'histoire. Pourquoi la limitation de celle-ci aux infrastructures ? Surtout si, parmi celles-ci, on oublie l'économie, c'est-à-dire la logique des productions, des échanges, des distributions de biens, dans tel ou tel type de société ? Il est bien évident, quelque difficulté que cela présente, que l'histoire doit s'affronter aux structures globales, tous éléments compris.

Le mot structure a des sens différents, bien que parents, suivant qu'il est employé par les mathématiciens, par les biologistes, par les physiciens, ou par les ethnologues et les linguistes.

Les économistes, s'ils l'ont parfois écarté, y sont récemment tous revenus (A. Marchal, Akerman, Tinbergen, François – Perroux, Eucken) ; on peut retenir certaines définitions simples :

« Proportions et relations caractérisant un ensemble économique » (Perroux).

« Éléments d'un ensemble économique qui, au cours d'une période déterminée, apparaissent relativement stables par rapport aux autres. » (Akerman)

En somme, il s'agirait de rapports (de dimensions et de fonctionnement), dans la logique d'un ensemble économique, assez stables pour qu'on puisse les considérer comme caractéristiques et pour autoriser, par là même, des raisonnements valables, des modèles mathématiques appropriés.

Cependant, constatant que ces relations stables ne sont jamais éternelles, les économistes, pour la plupart, en viennent à faire intervenir, dans le jeu à long terme de l'économie, d'autres « structures » - physiques, géographiques, techniques démographiques, institutionnelles, sociales, mentales.

Dès lors, économie et histoire (si on ne limite pas celle-ci à la surface des événements) en viendraient à se confondre.

Gênés par cette complexité, des historiens comme Fernand Braudel ont proposé d'appeler structure les seuls facteurs de longue durée : d'une part espace, géographie, impositions de la terre et du climat, d'autre part « mentalités » (structures familiales, religieuses, intellectuelles...) qui sont souvent aussi, par leur résistance au changement « prisons de longue durée » (cf. ce que nous avons dit des conséquences de ce type de faits mentaux dans la critique des textes).

« Par structure », écrit F. Braudel, « les observateurs du social entendent une organisation, une cohérence, des rapports assez fixe entre réalités et masses sociales. Pour nous historiens, une structure est sans doute assemblage, architecture, mais plus encore une réalité que le temps use mal et véhicule très longuement... Songez à la difficulté de briser certains cadres géographiques, certains réalités biologiques, certaines limites de la productivité, voire telles ou telles contraintes spirituelles... »

Mais cette définition a l'inconvénient de privilégier ce qui résiste par rapport à ce qui change, et certains facteurs permanents à des facteurs d'organisation plus changeants, mais plus importants peut-être (changements de la technique, des rapports sociaux, des appareils politiques). Entre la « longue durée » et « l'événement », il y a des structures sociales dominantes caractéristiques de tel espace pendant tel temps, à l'intérieur desquelles on doit pouvoir raisonner.

C'est pourquoi nous utiliserons plutôt – cf. les leçons suivantes – la notion de mode de production comme fondement d'analyse des structures :

C'est à la fois la logique d'une économie – prise sur la nature, et distribution des biens obtenus – logique d'une société qui organise cette économie (rapports sociaux, institutions, politique) – logique d'une idéologie (justification intellectuelle ou mythique de la structure sociale correspondant au système économique).

Ce schéma n'est ni universel ni éternel, puisque le monde, même actuel, connaît des formes et de nuances multiples d'ensembles structurels de ce genre, et qu'il change continuellement. Il n'est pas exclusif mais dominant, j'entends que, dans les cas concrets, la logique du mode de production l'emporte mais ne suppose pas que tout lui est déjà ou encore entièrement conforme (la société évolue, et garde donc des vestiges des modes de production antérieurs au mode dominant, et des germes d'un autre). Enfin c'est un schéma de fonctionnement et non de proportions statiques, ce qui justifie des contradictions, des processus de déstructuration, de destruction, qu'il faut dévoiler.

Comment appliquer ? On retrouve dans l'application certaines propositions partielles de Lévi-Strauss – études d'infrastructures du type démographie, technologie, etc. – d'autres de Braudel – facteurs de longue durée, résistances de la nature, ou bien des esprits – des économistes – logique d'une théorie économique adéquate à une structure dominante, mais intervention de non – économique dans l'économique. La synthèse la plus valable nous semble toujours celle que Marx avait proposée.

Mais comment observer, comment analyser les « structures » ?

Analyses statiques, de nombres et de proportions : coupes.

Les recensements (anciens ou récents, de détail et de validité statistique très diverses, et fondés sur des concepts classificateurs souvent changeants, et qu'il faut analyser) : ils donnent la « photographie » ou la « coupe » d'une population à une date donnée ; structure par sexes, par âges, par agglomération dans l'espace, par professions.

Les tableaux input – output de Leontieff donnent, dans une présentation à double entrée les échanges entre unités économiques au cours d'une année, d'un exercice économique donné ; par unités économiques on peut entendre, il est vrai, de

grands ensembles (agriculture – industrie – importations – exportations...), des ensembles caractéristiques (entreprises – ménages – administrations...), ou détaillés autant qu'on voudra par secteurs de production.

Les histogrammes, représentation graphique de distribution, par exemple des revenus, des fortunes, des niveaux de loyers, d'impôts...

Les organigrammes ne sont pas chiffrés, mais représentent les cheminements des instructions, des ordres, de l'information, et leur hiérarchie, soit à de haute niveaux (administration d'état, plans...) soit à niveau monographique (entreprises de tailles diverses).

La cartographie est essentielle pour apprécier les structures spatiales de la population, de l'économie, des opinions, etc. Elle se complète aujourd'hui (travaux de Jacques Bertin) par un traitement graphique de l'information tendant à visualiser les résultats de l'analyse chiffrée. On est à la recherche d'une sémiologie des structures.

L'historien, toutefois, souhaite que toute représentation de structure soit répétée dans le temps, si possible à intervalles réguliers, pour noter et visualiser les changements (précaution : cohérence des concepts définissant les masses représentées entre deux représentations).

Entre deux représentations structurelles statiques, chacun es éléments s'est modifié suivant une courbe, reconstituable, il est vrai, à partir d'éléments souvent encore plus simples (par exemple prix et salaires unitaires – élément constituant, mais qui ne dit pas tout sur les revenus).

Nous parlerons des courbes à propos des conjonctures. Mais nous pouvons noter que les courbes conjoncturelles révèlent des traits de structure en ce sens que les cycles du mouvement de certains prix, les plafonnements de longue durée de certains autres veulent dire que, par exemple, l'élément dominant d'une économie est l'agriculture – alimentation, tandis que l'élément dominant de telle autre est la production sidérurgique, ou énergétique, etc...

Malgré tous les renseignements dont nous venons de parler, l'essentiel pour l'historien est de dégager non pas de simples pourcentages entre types de revenus, catégories sociales, etc. Mais des relations de fonctionnement dans un type de société. D'un côté les accumulations et leurs rythmes, les investissements, les paupérisations de certains secteurs, les mécanismes qui les commandent, cela au niveau des classes, dans une société définie mais aussi au niveau des groupes (relations économiques internationales et mondiales, colonisations, etc.).

Les structures doivent donc être observées dans divers cadres : une ville, une région, un état politiquement organisé (mais pouvant recouvrir des groupes régionaux plus ou moins participants), et enfin des ensembles reliés par des contraintes qu'il faut observer (empires territoriaux ou coloniaux, pressions d'ordre économique des économies avancées sur les moins avancées, solidarités en voie de constitution comme l'Europe, etc.).

Les « modèles ».

Comme le mot « structure », le mot « modèle » a des sens précis, en mathématique, dans les sciences exactes, avec essais d'application dans les sciences humaines et sociales, et donc dans l'histoire.

Il y a des mécanismes typiques. Nous avons déjà signalé qu'une étude « microéconomique » au niveau d'une entreprise pouvait révéler les mécanismes fondamentaux de la société capitaliste dans son ensemble (on peut en dire autant de la « seigneurie » pour l'économie sociale de la féodalité).

La « New Economic History » américaine utilise la théorie économique pour comparer le modèle théorique de fonctionnement dans un cas concret (qui peut se mettre en équation), et les résultats statistiques observables dans ce cas concret. On peut ainsi imaginer des modèles simulés pour comparer prévisions et réalités, comme en hydrologie. Toutefois, on voit les limites de la méthode : d'une part les paramètres des équations, pour passer au cas concrets, sont à chercher dans l'observations ; celle-ci est-elle bonne et correspond-elle aux hypothèses ; d'autre part, la modèle théorique est-il valable dans toute société considérée ?

Le modèle historique serait, en principe, plus complexe. Il devrait tenir compte de tous les facteurs.

Toutefois on peut aussi appeler modèle, en soulignant le caractère modeste de l'acceptation du mot dans un pareil cas, des formes répétées d'un phénomène historique, qui permettent d'en dessiner la physionomie typique : exemple : les émeutes de subsistance de « l'ancien régime économique » (en Europe, mais qui se répète, encore aujourd'hui, dans de nombreux pays peu développés) : mauvaises récoltes répétées, hausse différentielle des prix alimentaires suivant les masses qui les utilisent, révoltes locales contre les circulations de grains, taxations « sauvages », répressions, imputation aux autorités administratives, puis politiques, psychologie des émeutiers, de leurs soutiens, etc... Autre exemple ; les « pronunciamientos » militaires en pays hispaniques : blocages politiques, soulèvements en chaîne des garnisons, etc.

On peut ainsi imaginer des « modèles politiques », plus ou moins complexes ; par exemple « occupation et résistances », où l'on peut comparer aussi bien le modèle européen antinapoléonien que le modèle européen antinazi, que le modèle asiatique antijaponais, avec leurs ressemblances et leurs différences.

Plus complexe encore serait un modèle du « despotisme éclairé » ou du fascisme.

La difficulté est ici de distinguer, dans le modèle, la forme et le fond (on peut décrire des formes révolutionnaires assez parentes dans leurs manifestations extérieures, et très opposées dans leur sens historique profond, aussi bien au cours de la révolution française que de révolution russe).

La complexité de l'histoire rend difficile la formalisation du modèle (et l'isolement d'un élément, comme dans la « New Economic History », en limite la signification). On peut toutefois s'exercer, par des descriptions systématiques de cas, de dégager des traits dominants, ce qui sert toujours à l'analyse. Connaître la généralité

d'un modèle (au sens modeste du mot) a au moins le mérite de ne pas réduire l'histoire aux particularités locales d'un récit, et aux interprétations vulgaires.